



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 mai 2021 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12 – Orientation**

- 12.01** Autoriser le dépôt du projet « Programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard », dans le cadre du programme « Parc actif » de Sport et Loisir de l'Île de Montréal. (1210391001)

#### **15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01** Motion pour la nomination des trois futures stations de la ligne bleue du métro sur le territoire de l'arrondissement. (1213022004)

**15.02** Motion pour demander formellement à la Ville de Montréal de permettre le vote par correspondance pour les électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus. (1213022005)

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Octroi de contrat - Services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 21-18711 - IGF AXIOM INC. – 357 191,40 \$. (1217902006)

**20.02** Octroi de contrat - Réfection de trottoirs 2021 - Appel d'offres numéro 102-175 - CONSTRUCTION CAPPA INC. – 1 332 862,06 \$. (1217902003)

**20.03** Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2021 - Appel d'offres numéro 102-176 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – 2 392 857,80 \$. (1217902002)

**20.04** Octroi de contrat - Projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont - Appel d'offres numéro 102-178 - LES ENTREPRISES COGENEX INC. – 560 841,16 \$. (1217902005)

**20.05** Octroi de contrat - Aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin - Appel d'offres numéro 102-179 - ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. – 445 334,97 \$. (1213693005)

**20.06** Octroi de contrat - Conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball - Appel d'offres numéro 201-177 - GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL) – 239 328,15 \$. (1217902004)

**20.07** Octroi de contrat - Réaménagement du parc Pie-XII - Appel d'offres numéro 201-179 - LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 1 228 964,90 \$. (1213693004)

**20.08** Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021. (1218717004)

- 20.09** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 159 670 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023). (1218717005)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2021. (1215057005)
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2021. (1217335001)
- 30.03** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du projet de budget participatif de la Ville de Montréal. (1213451002)

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Demande d'exemption en matière de stationnement (2021-01) - 9200-9202, boulevard Lacordaire - Lot numéro 1 332 382 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest. (1219000012)
- 40.02** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-06 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5569, rue Paul-Sauvé - Lot numéro 1 333 686 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1219000008)
- 40.03** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-07 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8985, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 661 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest. (1219000011)
- 40.04** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-08 - Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel de type multiplex jumelé situé aux 7900-7906 rue de Madère - Lot numéro 1 123 906 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1219001002)

**40.05** Adoption du premier projet de résolution - Projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 - 5045-5065, rue Jean-Talon - Lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest. (1219000009)

**40.06** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Demande de projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 - 5255-5281, rue Jean-Talon - Lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest. (1219000010)

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Renouvellement du mandat de quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme. (1213304001)

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2021. (1213304002)

**60.02** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage pour le mois de mars 2021. (1218999004)

## **MOT DU MAIRE**

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance.



**Dossier # : 1210391001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet « Programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard », dans le cadre du programme « Parc actif » de Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser le dépôt du projet « Programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard », dans le cadre du programme « Parc actif » de Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-26 13:06

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

\_\_\_\_\_  
Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210391001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet « Programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard », dans le cadre du programme « Parc actif » de Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars dernier, la Division des Loisirs, des Sports et du Développement social a été approché par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) et Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLÎM) dans le cadre du programme « Parc actif ». Ce programme de SLÎM est financé par les Fondations communautaires canadiennes. Le programme « Parc actif » vise à développer un site de pratique de plein air dans un parc de l'arrondissement, basé sur une programmation d'activités d'initiation et du prêt gratuit de matériel. Il s'agit d'un partenariat entre le SLÎM, un arrondissement montréalais et un organisme actif dans cet arrondissement en mesure de gérer l'offre d'activités inhérentes au site de plein air choisi. À la fin de l'année pilote et lorsque l'ensemble des procédures auront été établies, l'arrondissement et l'organisme prendront en charge la gestion du site. Afin de pouvoir matérialiser le projet, l'arrondissement prévoit deux demandes de subventions dans le cadre de ce programme de SLÎM. Une première demande, d'une somme 20 000 \$, permettrait l'achat de matériel destiné au site de plein-air. Ce montant est déjà assuré. Ensuite, une demande pour une deuxième subvention, pouvant s'élever jusqu'à un montant de 250 000 \$, permettrait l'implantation d'une programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard. Cette demande, comprise dans le programme « Parc actif » dépendra de la subvention de Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) qu'obtiendra le SLÎM suite à sa demande dans le cadre d'un appel de projet se terminant en juin 2021.

Lors de la dernière assemblée générale ordinaire du Collectif jeunesse, le 18 mars 2021, SLÎM et l'arrondissement ont présenté le projet au milieu communautaire afin de sonder leur intérêt à collaborer à ce projet. Les organismes qui ont manifesté leur intérêt ont été consultés le 20 avril 2021 afin de discuter des modalités et des sites à développer en fonction de l'intérêt concerté des jeunes de chaque organisation.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Les données de l'arrondissement, recueillies chez les 124 jeunes qui ont participé en 2018-2019 à la consultation sur le *Plan stratégique Saint-Léonard 2030*, indique déjà leur volonté de :

- maintenir et bonifier les installations sportives dans les parcs pour encourager l'activité physique;
- encourager la pratique libre d'activités;
- améliorer l'accès aux parcs en période hivernale et augmenter le nombre d'activités extérieures quatre saisons;
- améliorer la connexion des équipements avec le transport en commun et les pistes cyclables pour encourager la mobilité;
- donner accès à une programmation d'activités libres pour favoriser l'autonomie des jeunes.

Ces pistes d'amélioration proposées seront les orientations à privilégier dans le développement d'un scénario de mise en oeuvre du projet avec le milieu communautaire.

### **JUSTIFICATION**

Lors de la rencontre du 12 avril 2021, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'autoriser le dépôt du projet « Programmation complète et innovante de plein-air pour les citoyens de Saint-Léonard », dans le cadre du programme « Parc actif » de Sport et Loisir de l'Île de Montréal.

### **PLAN STRATÉGIQUE SAINT-LÉONARD 2030**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Stratégie 5 : Adaptation de l'offre aux besoins émergents

Actions 18 : Améliorer l'offre d'activités extérieures toutes saisons

Actions 19 : Augmenter la disponibilité des plateaux sportifs et récréatifs pour la pratique libre.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme versée en 2021 par SLÎM sera administrée par l'arrondissement de Saint-Léonard selon les orientations adoptées en concertation avec les partenaires. Le montant de 20 000 \$ sera versé dans le budget de fonctionnement de la Division des Loisirs, des Sports et du Développement social (Centre de responsabilité - 305121 - Exploitation des parcs et terrains de jeux). Le premier versement de 14 000 \$ se fera dès l'approbation de la demande, et le deuxième versement de 6 000 \$ se fera en septembre par le SLÎM.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la programmation d'activités libres offertes par l'arrondissement de Saint-Léonard en bonifiant les équipements sportifs, en lien avec les objectifs du Plan Stratégique.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date limite pour faire la demande auprès de SLÎM : 25 juin 2021

Approbation et octroi du montant : 5 juillet 2021

La somme versée doit être dépensée et/ou octroyée au 31 décembre 2021.

Ces dates sont approximatives.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 14 avril 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo A BÉLANGER  
Chef de division des Sports, Loisirs et  
développement social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-14

Karyne ST-PIERRE  
Directrice des loisirs, de la culture et des  
communications



**Dossier # : 1213022004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour la nomination des trois futures stations de la ligne bleue du métro sur le territoire de l'arrondissement.

ATTENDU QUE dans le prolongement de la ligne bleue du métro dans l'arrondissement de Saint-Léonard trois stations seront construites sur l'axe de la rue Jean-Talon Est;  
ATTENDU QUE deux stations devront être désignées avec un nom autre que celui de la rue sur laquelle la station est située, à savoir celle à l'intersection du boulevard Viau et la rue Jean-Talon Est et celle sur le boulevard Langelier à l'intersection de la rue Jean-Talon Est;

ATTENDU QUE les quatre principaux organismes de la communauté italienne de Montréal, à savoir la Casa d'Italia (Maison d'Italie), le Congrès national des Italo-Canadiens, la Fondation communautaire Canadienne-Italienne et l'Association des gens d'affaires & professionnels Italo-Canadiens (CIBPA) ont fait parvenir une lettre au président de la Société de transport de Montréal (STM) avec une proposition de nom pour une station de métro dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE la Casa d'Italia (Maison d'Italie), le Congrès national des Italo-Canadiens, la Fondation communautaire Canadienne-Italienne et la CIBPA ont adressé une demande au maire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour appuyer la demande faite à la STM;

ATTENDU QUE ces organismes ont suggéré plusieurs noms de protagonistes reliés à l'histoire du Québec mais parmi les personnalités les plus illustres dans l'histoire de Québec celui de Verrazzano a obtenu leur préférence étant donné la renommée du personnage et la place qu'il occupe au commencement de la présence française au Nouveau Monde;

ATTENDU QUE Giovanni da Verrazzano, né à Piève di Chianti dans la région de Florence en Italie, entreprit en 1524 en tant que Premier grand pilote de France la première expédition maritime française vers le Nouveau Monde. Son voyage aboutit à l'exploration et au premier relevé topographique de la côte atlantique des États-Unis, d'Angoulême (site actuel de la Ville de New York, où un long pont porte son nom) jusqu'au Cap Breton;

ATTENDU QUE Verrazzano suit ensuite la côte jusqu'au Maine moderne, au sud-est de la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et il prit possession de ces terres au nom du roi de France, qu'il nomma « Nova Franza » soit Nouvelle France en hommage au roi François Premier;

ATTENDU QU'une des plus hautes concentrations d'immigrants d'Italie dans la Ville de Montréal demeure dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE l'histoire de Giovanni da Verrazzano symbolise bien le désir des immigrants d'Italie au développement et à l'intégration au Québec;

ATTENDU QUE dans le but de représenter la diversité de la communauté montréalaise dans son ensemble, le comité mis sur pied par la STM pour déterminer les noms des stations privilégie des propositions de noms s'inspirant de l'apport de la communauté;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite également proposer trois noms à la STM pour la nomination des futures stations de la ligne bleue du métro sur son territoire.

IL EST RECOMMANDÉ:

Que l'arrondissement de Saint-Léonard appuie la proposition des quatre principaux organismes de la communauté Italo-Canadienne, à savoir la Casa d'Italia (Maison d'Italie), le Congrès national des Italo-Canadiens, la Fondation communautaire Canadienne-Italienne et l'Association des gens d'affaires & professionnels Italo-canadiens (CIBPA), demandant à la Société de transport de Montréal que la station de métro à l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est soit nommée la station Verrazzano.

Que l'arrondissement de Saint-Léonard propose à la Société de transport de Montréal que les trois futures stations de la ligne bleue du métro sur son territoire soient nommées de la façon suivante :

- station Verrazzano, à l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est;
- station Lacordaire, à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue Jean-Talon Est;
- station Saint-Léonard, à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Talon Est.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-29 10:35

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

---

Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213022004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour la nomination des trois futures stations de la ligne bleue du métro sur le territoire de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cette motion a été préparée à la demande des membres du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-23

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1213022005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour demander formellement à la Ville de Montréal de permettre le vote par correspondance pour les électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus.

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 20 octobre 2020, la résolution numéro CM20 1054 par laquelle il a été résolu :

*« que la Ville de Montréal :*

*1 - poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;*

*2 - donne le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »*

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi ») autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

ATTENDU QUE l'adoption d'une telle résolution par le conseil municipal permettrait de satisfaire à l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard demande formellement au conseil de la Ville de Montréal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-28 16:04

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

---

Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213022005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour demander formellement à la Ville de Montréal de permettre le vote par correspondance pour les électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cette motion a été préparée à la demande des membres du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-28

Karyne ST-PIERRE  
Directrice Loisirs, culture et communications



**Dossier # : 1217902006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 21-18711 - IGF AXIOM INC. - 357 191,40 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'octroyer un contrat à IGF AXIOM INC., le seul soumissionnaire conforme, pour les services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-18711, au montant de 340 182,28 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 357 191,40 \$, soit 340 182,28 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 009,12 \$, représentant un pourcentage de 5 % à titre de budget pour les variations des quantités.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 09:14

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217902006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 21-18711 - IGF AXIOM INC. - 357 191,40 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite faire appel aux services de trois (3) surveillants pour divers travaux sur son territoire. Les services de ces surveillants de travaux sont requis afin de s'assurer de la qualité des travaux réalisés par les entrepreneurs qui seront chargés de la reconstruction des rues, des trottoirs, d'aménagement dans les parcs et plusieurs autres types de travaux. Étant donné le nombre de chantiers à surveiller, le personnel de la Division des études techniques ne peut assumer ces tâches.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision numéro D1217902006 en date du 24 mars 2021 (2217902006) - Ratifier l'autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour les services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 21-18711.

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres portant le numéro 21-18711 a été lancé le 10 mars 2021 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 13 avril 2021. Une seule soumission a été reçue.

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement identifie l'entreprise IGF AXIOM INC comme étant le seul soumissionnaire conforme.

Toutes les informations concernant le nombre de soumission reçue et le prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent dossier décisionnel.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à IGF AXIOM INC ., le seul soumissionnaire conforme identifié par le Service de l'approvisionnement, pour les services de trois (3) surveillants pour divers travaux dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-18711, pour un montant maximal de 340 182,28 \$.

**JUSTIFICATION**

Le contrat était estimé à 333 818,42 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis de 340 182,28 \$ est de + 6 363,86 \$, soit une différence de + 1,91 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total prévu pour ce projet est de 357 191,40 \$ taxes incluses (326 163,35 \$ net de ristournes) et sera entièrement assumé par l'arrondissement par le règlement d'emprunt numéro 2251, selon la distribution suivante :

#### **Projet PCPR 2021**

#### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

55718 2155718001 81 540,84 \$ 89 297,85 \$

#### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. Act.	Futur
6432	3221261	801250	03103	54301	000000	0000	184414	000000	17025	00000

#### **Projet trottoirs et saillies**

#### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

55718 2155718002 81 540,84 \$ 89 297,85 \$

#### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. Act.	Futur
6432	3221261	801250	03107	54301	000000	0000	184524	000000	17030	00000

#### **Projets parcs**

#### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

34614 2134614024 163 081,68 \$ 178 595,70 \$

#### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. Act.	Futur
6432	3221262	801250	07165	54301	000000	0000	186930	000000	15015	00000

Le montant du contrat a été calculé pour une quantité approximative de 3 750 heures de surveillance.

Puisqu'il s'agit d'un contrat à prix unitaire, l'article 18 du Règlement sur la gestion contractuelle (18-038) permet à la Ville d'autoriser un budget pour les variations des quantités.

La dépense maximale de 357 191,40 \$ représente un montant de 340 182,28 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 009,12 \$, représentant un pourcentage de 5 % à titre de

budget pour les variations des quantités.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro** DA 679642.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 24 mai 2021

Fin du contrat : 31 décembre 2021

Période des travaux : 24 mai au 26 novembre 2021

Ces dates sont approximatives.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-20

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techniques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1217902003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Réfection de trottoirs 2021 - Appel d'offres numéro 102-175 - CONSTRUCTION CAPP A INC. - 1 332 862,06 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à CONSTRUCTION CAPP A INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de trottoirs 2021, appel d'offres numéro 102-175, au montant maximal de 1 211 692,78 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 332 862,06 \$, soit 1 211 692,78 \$, le prix de la soumission, augmenté de 121 169,28 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-26 12:49

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

\_\_\_\_\_  
Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217902003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Réfection de trottoirs 2021 - Appel d'offres numéro 102-175 - CONSTRUCTION CAPPA INC. - 1 332 862,06 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal a octroyé un contrat dans le cadre de son Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2021 pour réhabiliter un tronçon de rues existante dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Le tronçon de rue est le suivant :

- Boulevard des Grandes-Prairies, de Saguenay à Toulon;

Le SUM a informé les arrondissements qu'aucuns travaux de trottoirs ne seraient exécutés dans le contrat pour ces rues. Toutefois, il a offert aux arrondissements de réaliser ces travaux préalablement aux travaux de pavage. L'arrondissement a évalué que 30 % de la longueur des trottoirs existants pour ces rues nécessitait une réfection et a décidé de procéder à la réfection de sections de trottoirs endommagées sur ces rues, et ce, préalablement au pavage. Un contrat de réfection de trottoirs doit donc être accordé par l'arrondissement mais les coûts de ces sections seront défrayés à 100 % par le SUM à l'intérieur de son Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2021.

L'arrondissement s'est également vu accordé une subvention dans le cadre du Programme de Sécurisation aux Abords des Écoles (PSAÉ) où 26 saillies seront aménagées aux abords de plusieurs écoles primaires. La liste des emplacements où les 26 saillies doivent être aménagée est la suivante :

- Intersection de Compiègne / D'Artagnan (3 saillies)
- Intersection de Compiègne / Bretagne (2 saillies);
- Intersection de Compiègne / Cap-Chat (3 saillies);
- Rue Bretagne / entrée cour de l'école Alphonse-Pesant (2 saillies – passage surélevé);
- Intersection Bretagne / Jean-Rivard (2 saillies);
- Rue Collerette / entrée service de garde de l'école Wilfrid-Bastien (2 saillies – passage surélevé);
- Intersection Lavoisier / J.-M.-Lefebvre (3 saillies);
- Intersection Lavoisier / Dujarié (2 saillies);
- Intersection Dujarié / Bourgjoly (2 saillies);
- Intersection Dujarié / Nevers (3 saillies) ;
- Intersection Dujarié / Blomidon (2 saillies).

En plus des trottoirs de ces rues et des saillies, l'arrondissement a inclus dans le même appel d'offres la réfection annuelle de sections de trottoirs 2021 dans l'ensemble de l'arrondissement. Ces sections de trottoirs seront financées à 100 % par l'arrondissement.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Décision déléguée numéro D1217902002 en date du 18 mars 2021 (22217902002) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réfection de trottoirs 2021 - Appel d'offres numéro 102-175.
- Décision déléguée numéro DA217902005 en date du 17 mars 2021 (2217902005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, à la suite des offres de services adoptées conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour les travaux de reconstruction de trottoirs ainsi que l'aménagement de saillies, là où requis, sur diverses rues appartenant au réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour l'année 2021 - Appel d'offres numéro 102-175.
- Résolution numéro CM21 0180 en date du 23 février 2021 (1218839001) - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.
- Résolution numéro CA21 130004 en date du 1er février 2021 (1213693002) - Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2021.

## DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 102-175 a été lancé le 23 mars 2021. Neuf (9) entreprises se sont procurées les documents de soumission. Six (6) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 15 avril 2021 comme détaillé au tableau ci-après.

Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conforme
CONSTRUCTION CAPPÀ INC.	1 211 692,78 \$	Oui
CONSTRUCTION LAROTEK INC.	1 398 271,34 \$	Oui
4042077 CANADA INC. (DE SOUSA)	1 430 536,20 \$	Oui
COJALAC INC.	1 475 937,77 \$	Oui
GROUPE ROCK-SOL INC.	1 567 837,04 \$	Oui
GROUPE ABF INC.	1 590 740,68 \$	Oui

Ce contrat est visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'adjudicataire est inscrit.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

CONSTRUCTION CAPP A INC. n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à CONSTRUCTION CAPP A INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de trottoirs 2021, appel d'offres numéro 102-175, pour un montant maximal de 1 211 692,78 \$.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux étaient estimés à 1 617 791,96 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 406 099,18 \$, soit une différence de - 25,10 %. La situation de la pandémie « Covid-19 » qui a affecté négativement les entrepreneurs à plusieurs niveaux en 2020 explique principalement la différence entre le prix soumis le plus bas et l'estimation de l'arrondissement. Les contrats ont été moindre l'année dernière, et les entrepreneurs sont plus compétitifs cette année.

Ces dépenses sont requises afin de mener à terme la programmation proposée du Programme de réfection routière (PRR) 2021. Le programme requiert que ces travaux soient impérativement exécutés en 2021.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Consolider le sentiment de sécurité des citoyens, l'une des forces de Saint-Léonard

Stratégie 18 : Amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire

Action 52 : Bonifier la sécurité des corridors piétonniers

et

Objectif : Consolider le sentiment de sécurité des citoyens, l'une des forces de Saint-Léonard

Stratégie 18 : Amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire

Action 20 : Participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies retenues dans l'approche Vision Zéro de la Ville de Montréal

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale de 1 332 862,06 \$ pour l'appel d'offres numéro 102-175 représente un montant de 1 211 692,78 \$, le prix de la soumission, augmenté de 121 169,28 \$, à titre de budget de contingences. Elle doit être imputée de la façon suivante :

La dépense attribuée aux saillies de 976 336,08 \$, taxes incluses, incluant les contingences, sera assumée par la ville-centre et l'arrondissement, selon la distribution suivante :

## **VILLE CENTRE : Programme de Sécurisation aux Abords des Écoles (PSAÉ) - PTI :**

**59071 - Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation (859 427,23 \$ taxes incluses)**

La dépense de 859 427,23 \$, taxes incluses, (soit 784 771,61 \$, net de ristourne) incluant les contingences sera assumée par le Programme de Sécurisation aux Abords des Écoles (PSAÉ). Ce montant est prévu pour la construction de 26 saillies aux abords de trois (3) écoles dans l'arrondissement. Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

Selon le règlement d'emprunt : 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles (CM19 0469).

<b>Montant brut :</b>	679 536,84 \$
Contingences 10 % :	67 953,68 \$
<b>Sous-total 1 :</b>	747 490,52 \$
TPS - 5 %	37 374,53 \$
TVQ - 9,975 %	74 562,18 \$
<b>Total :</b>	859 427,23 \$
<b>TOTAL NET :</b>	784 771,61 \$

**Réfection de sections de trottoirs et aménagement des saillies (473 434,83 \$ taxes incluses) :**

La dépense de 473 434,83 \$, taxes incluses, (432 309,10 \$ net de ristourne), incluant contingences sera assumée par l'arrondissement de Saint-Léonard, ainsi que par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal selon la répartition suivante :

**Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal (136 242,50 \$ taxes incluses) :**

**Crédit Contrat**

124 407,56 \$ 136 242,50 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

**Arrondissement de Saint-Léonard : Réfection de sections de trottoirs (220 283,48 \$ taxes incluses) :**

Selon le règlement d'emprunt 2251

Imputation : Réfection de trottoirs 2021

**Projet Sous-projet Crédit Contrat**

55718 2155718002 201 148,18 \$ 220 283,48 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3221261	801250	03107	57201	000000	0000	184524	00000	17030	00000

**Arrondissement de Saint-Léonard : Aménagement de saillies (116 908,85 \$ taxes incluses) :**

Imputation : Aménagement de saillies 2021

**Projet Sous-projet Crédit Contrat**

55718 2155718004 106 753,36 \$ 116 908,85 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3220251	801250	03107	57201	000000	0000	183268	00000	17030	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 679375.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur ajustera son plan de prévention pour respecter les mesures de prévention indiquées par la CNESST et le gouvernement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 24 mai 2021

Fin des travaux : 26 novembre 2021

Ces dates sont approximatives.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Ève LEDUC, Service des infrastructures du réseau routier  
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 23 avril 2021  
Ève LEDUC, 21 avril 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-19

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techniques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1217902002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2021 - Appel d'offres numéro 102-176 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - 2 392 857,80 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2021, appel d'offres numéro 102-176, au montant maximal de 2 175 325,28 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 2 392 857,80 \$, soit 2 175 325,28 \$, le prix de la soumission, augmenté de 217 532,52 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-22 16:14

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217902002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2021 - Appel d'offres numéro 102-176 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - 2 392 857,80 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme de réfection routière 2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard, un appel d'offres public a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour le contrat mentionné en objet.

La construction des rues n'incluent que la réfection du pavage et de certaines sections de trottoirs. La construction de ces rues est financée entièrement par l'arrondissement Saint-Léonard.

Les rues visées par la réfection du pavage et de certaines sections de trottoirs dans l'appel d'offres numéro 102-176 sont les suivantes :

**Secteur Ouest :**

**Rue De À**

Jonguet Viau Grasset  
de Palerme limites Provencher  
Aramis de Cluny D'Artagnan  
Pouget Bressani Provencher  
Bressani De Roquebrune Goya  
Couture Lionel-Groulx limites

**Secteur Est :**

**Rue De À**

des Sables Robert des Artisans  
Le Normand Honoré-Mercier Couture  
Sulte de Guyenne Langelier  
Comtois Jarry Fadette  
d'Arras de Milly Lavoisier

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée numéro D1217902001 en date du 18 mars 2021 (2217902001) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le Programme de réfection routière 2021, appel d'offres numéro 102-176.

## DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 102-176 a été lancé le 23 mars 2021. Douze (12) entreprises se sont procurées les documents de soumission. Huit (8) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 15 avril 2021 comme détaillé au tableau ci-après.

Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>	<b>Conforme</b>
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 175 325,28 \$	Oui
GROUPE CRH CANADA INC. (DEMIX CONSTRUCTION)	2 464 757,48 \$	Oui
CONSTRUCTION VIATEK INC.	2 548 445,02 \$	Oui
ROXBORO EXCAVATION INC.	2 638 440,02 \$	Oui
4042077 CANADA INC. (DE SOUSA)	2 653 595,41 \$	Oui
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 797 959,63 \$	Oui
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 843 100,00 \$	Oui
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 284 832,30 \$	Oui

Ce contrat est visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'adjudicataire est inscrit.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2021, appel d'offres numéro 102-176, pour un montant maximal de 2 175 325,28 \$.

## JUSTIFICATION

Les travaux étaient estimés à 2 830 959,62 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 655 634,34 \$, soit une différence de - 23,16 %. La situation de la pandémie « Covid-19 » qui a affecté négativement les entrepreneurs à plusieurs niveaux en 2020 explique principalement la différence entre le prix soumis le plus bas et l'estimation de l'arrondissement. Les contrats ont été moindre l'année dernière, et les entrepreneurs soumettent des prix compétitifs cette année.

Ces dépenses sont requises afin de mener à terme la programmation proposée du PRR 2021. Le programme requiert que ces travaux soient impérativement exécutés en 2021.

## PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière**

**durable :**

Objectif : Consolider le sentiment de sécurité des citoyens, l'une des forces de Saint-Léonard

Stratégie 18 : Amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire

Action 52 : Bonifier la sécurité des corridors piétonniers

Le choix des rues a préalablement été approuvé par les membres de la Commission permanente des travaux publics, des infrastructures, des parcs et de la foresterie urbaine.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale prévue pour ce projet est de 2 392 857,80 \$ et sera assumé comme suit :

Emprunt autorisé par le Règlement 2261

**1) Réfection des rues :****PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

55718 2155718001 2 184 998,12 \$ 2 392 857,80 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3221261	801250	03103	57201	000000	0000	184414	000000	17025	00000

La dépense maximale de 2 392 857,80 \$ représente un montant de 2 175 325,28 \$, le prix de la soumission, augmenté de 217 532,52 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 679594**.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur ajustera son plan de prévention pour respecter les mesures de prévention indiquées par la CNESST et le gouvernement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 24 mai 2021

Fin des travaux : 30 septembre 2021

Ces dates sont approximatives.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-20

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techiques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1217902005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont - Appel d'offres numéro 102-178 - LES ENTREPRISES COGENEX INC. - 560 841,16 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à LES ENTREPRISES COGENEX INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont, appel d'offres numéro 102-178, au montant maximal de 467 367,63 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 560 841,16 \$, soit 467 367,63 \$, le prix de la soumission, augmenté de 93 473,53 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 08:11

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217902005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont - Appel d'offres numéro 102-178 - LES ENTREPRISES COGENEX INC. - 560 841,16 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard a lancé un appel d'offres public afin de procéder aux travaux d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels, de modification du profil des entrées charretières de quelques résidences ainsi que la réparation de la membrane du bassin de rétention existant dans le cadre d'un projet pilote visant à réduire les risques d'inondations en surface sur la rue de Belmont à l'intersection de la rue de Mériel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CM21 0443 en date du 20 avril 2021 (1218126002) - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .
- Résolution numéro CA21 13 0062 en date du 6 avril 2021 (1207902001) - Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation d'aménagement de chambres de rétention sur la rue de Belmont.
- Décision déléguée numéro D1217902004 en date du 12 mars 2021 (2217902004) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont - Appel d'offres numéro 102-178.

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres portant le numéro 102-178 a été lancé le 16 mars 2021. Six (6) entreprises se sont procuré les documents de soumission. Deux (2) soumissions ont été

reçues lors de l'ouverture le 8 avril 2021 comme détaillé au tableau ci-après.

Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>	<b>Conforme</b>
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	467 367,63 \$	Oui
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	818 820,33 \$	Oui

Ce contrat est visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'adjudicataire est inscrit.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

LES ENTREPRISES COGENEX INC. n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à LES ENTREPRISES COGENEX INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet pilote d'aménagement d'ouvrages de rétention ponctuels sur la rue de Belmont, appel d'offres numéro 102-178, pour un montant maximal de 467 367,63 \$.

#### **JUSTIFICATION**

Le contrat était estimé à 451 828,11 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de + 15 539,52 \$, soit une différence de + 3,44 %.

Ces dépenses sont requises afin de poursuivre le processus de réalisation du projet d'atténuation des risques d'inondations et de leurs impacts sur la rue de Belmont.

#### **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques

Stratégie 22: Diminution des impacts des pluies abondantes sur le territoire

Action 66 : Mettre en place des mesures incitatives à la protection des bâtiments contre le refoulement des eaux

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale de 560 841,16 \$ pour l'appel d'offres numéro 102-178 représente un montant de 467 367,63 \$, le prix de la soumission, augmenté de 93 473,53 \$, à titre de budget de contingences.

Elle doit être imputée de la façon suivante :

#### **1) Financement CORPORATIF - Aménagement des ouvrages de rétention et réfection de la membrane du bassin de rétention existant :**

75,08 % de la dépense est assumée par la Direction des réseaux d'eau, soit pour un

montant de 421 106,81 \$ taxes incluses, comprends les coûts de travaux et les frais de contingences. Un coût net de 384 526,65 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale numéro 17-083.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

## **2) Financement ARRONDISSEMENT - Modification des trottoirs et arrières-trottoirs :**

Une dépense de 139 734,35 \$, taxes incluses sera assumée par l'arrondissement de Saint-Léonard et sera imputée comme suit :

### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

186894 2155718006 127 596,08 \$ 139 734,35 \$

#### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3221261	801250	03107	57201	000000	0000	186894	000000	17030	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 679193**.

La dépense maximale de 560 841,16 \$ représente un montant de 467 367,63 \$, le prix de la soumission, augmenté de 93 473,53 \$, à titre de budget de contingences.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'approbation de ce dossier permettra de poursuivre le processus de réalisation du projet de réduction des impacts des inondations sur la rue de Belmont. Par ce projet, l'arrondissement souhaite modifier ses infrastructures pour mieux les adapter aux aléas climatiques comme préconisé par les orientations du chantier B « Mobilité, urbanisme et aménagement » du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les travaux ne sont pas commencés au début de la période de dégel, ceux-ci ne pourront être complétés avant l'arrivée de la période propice aux pluies de fortes intensités (été 2021).

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 24 mai 2021

Fin des travaux : 16 juillet 2021

Ces dates sont approximatives.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-16

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techniques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1213693005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat – Aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin – Appel d'offres numéro 102-179 – ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. – 445 334,97 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin, appel d'offres numéro 102-179, au montant maximal de 404 849,97 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 445 334,97 \$, soit 404 849,97 \$, le prix de la soumission, augmenté de 40 485,00 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-22 16:15

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213693005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat – Aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin – Appel d’offres numéro 102-179 – ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. – 445 334,97 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder à l'aménagement d'un stationnement écoresponsable dans le cadre de l'éventuel agrandissement des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin. En effet, avec la bonification du nombre de jardinets prévus avec le projet d'agrandissement, la demande pour du stationnement augmentera. Comme celui-ci est déjà fortement sollicité avec la présence des jardins, du parc à chiens, de la pharmacie et de la clinique existants, la construction d'un stationnement devient nécessaire. Une vingtaine de places seront créées sur le terrain appartenant à l'arrondissement à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin. L'arrondissement souhaite que celui-ci soit construit en obtenant une certification écoresponsable, soit en favorisant la mobilité durable, en luttant contre les îlots de chaleur et en optimisant la gestion des eaux pluviales. Pour effectuer la préparation des plans et devis, l'arrondissement a octroyé l'année dernière un contrat à la firme en ingénierie Shellex groupe conseil inc. (contrat numéro SP-204A).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Décision numéro D1213693004 en date du 10 mars 2021 (2213693004) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin, appel d’offres numéro 102-179.

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres portant le numéro 102-179 a été lancé le 23 mars 2021 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 19 avril 2021. Quinze (15) entreprises se sont procurées les documents de soumission. Trois (3) soumissions ont été reçues comme détaillé au tableau ci-après.

Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>	<b>CONFORME</b>
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	404 849,97 \$	OUI

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	412 211,25 \$	OUI
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	567 654,57 \$	OUI

Ce contrat est visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'adjudicataire est inscrit.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un stationnement écoresponsable à l'intersection des rues Jean-Rivard et Arthur-Péloquin, appel d'offres numéro 102-179, pour un montant maximal de 404 849,97 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le contrat était estimé à 346 063,35 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de + 58 786,62 \$, soit une différence de + 17,0 %. La différence de coût entre l'estimation et la soumission la plus basse s'explique par le fait que deux éléments ont été sous-estimés, soit les travaux de béton et les travaux d'aménagement paysager. Ces deux éléments représentent 75 % de l'écart. La différence pour les travaux de béton peut s'expliquer par le fait que les quantités étaient petites, donc les prix unitaires ont été plus élevés qu'à l'habitude. Pour ce qui est des travaux d'aménagement paysager, il est permis de croire que les prix du marché ont simplement été sous-estimés par le consultant.

Le stationnement écoresponsable doit être construit afin de pouvoir fournir des places de stationnement additionnelles aux citoyens, à la suite de l'agrandissement des jardins communautaires prévu pour cet automne.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable**

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques

Stratégie 22 : Diminution des impacts des pluies abondantes sur le territoire

Action 67 : Privilégier l'écoulement des eaux de ruissellement vers des milieux humides et des infrastructures publiques pouvant servir de bassins de rétention de surface, de type *watersquare*

Action 68 : Évaluer la faisabilité de l'emploi de revêtements perméables dans les projets municipaux

et

Stratégie 25 : Développement de l'offre en mobilité active, collective et alternative

Action 77 : Soutenir le développement du réseau de bornes électriques pour les véhicules sur l'ensemble du territoire

et

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 5 du plan : Être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable**

Objectif : Implanter les meilleures pratiques émergentes dans le milieu municipal  
Stratégie 37 : Valorisation de l'innovation et de l'excellence  
Action 109 : Renforcer les pratiques écoresponsables dans les bâtiments municipaux et auprès des employés

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale prévue pour ce projet est de 445 334,97 \$ et sera assumée comme suit :  
Emprunt autorisé par le Règlement 2252.

**PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

34614 2034615015 406 650,19 \$ 445 334,97 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3220252	801250	03107	57201	000000	0000	182254	00000	15015	00000

La dépense maximale de 445 334,97 \$ représente un montant de 404 849,97 \$, le prix de la soumission, augmenté de 40 485,00 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 679666**.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans l'axe 1 du plan : Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles**

Action 1: Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Mesure 2: Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux

et

Action 2: Électrifier et optimiser les transports montréalais

Mesure 4: Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge sur rue

Mesure 5: Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux pour les citoyens

Mesure 6: Augmenter le nombre d'espaces de stationnement réservés aux véhicules en libre-service

Le projet visé par le présent dossier s'inscrit dans une perspective de rendre les milieux de vie plus verdoyant, dynamiques et résilients, ce qui contribue à atteindre les objectifs de développement et de mobilité durables, au coeur du Chantier B du Plan climat 2020-2030.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 15 juin 2021

Fin des travaux : 30 juillet 2021

Ces dates sont approximatives.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard

Johanne COUTURE, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne COUTURE, 21 avril 2021

Michel A. MARCEAU, 20 avril 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis LAFONTAINE  
Chargé de projets - Génie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-20

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techiques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1217902004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball - Appel d'offres numéro 201-177 - GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL) - 239 328,15 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour la conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball, appel d'offres numéro 201-177, au montant total de 217 571,05 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 239 328,15 \$, soit 217 571,05 \$, le prix de la soumission, augmenté de 21 757,10 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 08:11

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217902004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball - Appel d'offres numéro 201-177 - GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL) - 239 328,15 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire fait suite à l'appel d'offres public lancé par l'arrondissement afin d'obtenir des prix pour la conversion des surfaces des terrains de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball. La durée de vie des surfaces de jeu est atteinte et une reconstruction est requise. Comme les citoyens ont fait la demande pour des terrains de pickleball, l'arrondissement désire procéder à la conversion des terrains de tennis existants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision numéro D1217902003 en date du 10 mars 2021 (2217902003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball, appel d'offres numéro 201-177.

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres portant le numéro 201-177 a été lancé le 23 mars 2021. Cinq (5) entreprises se sont procurées les documents de soumission. Quatre (4) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 15 avril 2021 comme détaillé au tableau ci-après.

Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conforme
GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL)	217 571,05 \$	Oui
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	223 287,20 \$	Oui
PAVAGE DES MOULINS INC.	242 417,31 \$	Oui
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	247 768,83 \$	Oui

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-

contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'adjudicataire est inscrit.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL) n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à GROUPE ENDEAVOUR INC. (LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour la conversion des surfaces de tennis au parc Giuseppe-Garibaldi en terrains de pickleball, appel d'offres numéro 201-177, pour un montant total de 217 571,05 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le contrat était estimé à 193 506,18 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de + 24 064,87 \$, soit une différence de + 12,4 %.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :**

Objectif : Mettre à la disposition des citoyens des équipements de qualité répondant aux normes exigées dans le milieu municipal

Stratégie 6 : Mise à niveau en continu des équipements

Action 22 : Mettre à jour et poursuivre l'implantation du plan de maintien d'actifs pour l'ensemble des équipements de l'arrondissement

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale prévue pour ce projet est de 239 328,15 \$ et sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Saint-Léonard comme suit :

### **Pour le parc Giuseppe-Garibaldi :**

Emprunt autorisé par le Règlement 2252

### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

34614 2134614002 218 538,50 \$ 239 328,15 \$

### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3221262	801250	07165	57201	000000	0000	184560	000000	15015	00000

Le budget est disponible au Programme triennal d'immobilisations.

La dépense maximale de 239 328,15 \$, représente un montant de 217 571,05 \$, le prix de la soumission, augmenté de 21 757,10 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 679389** .

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans l'axe 3 du plan : Assurer l'accès des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé :**

Action 10 : Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers  
Mesure 26 : Améliorer l'offre de service en sports et loisirs (activités libres), afin de rejoindre la population issue de l'immigration

Le projet visé par le présent dossier s'inscrit dans une perspective de rendre les milieux de vie plus verdoyant, dynamiques et résilients, ce qui contribue à atteindre les objectifs de développement et de mobilité durables, au coeur du Chantier B du Plan climat 2020-2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur ajustera son plan de prévention pour respecter les mesures de prévention indiquées par la CNESST et le gouvernement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 24 mai 2021  
Fin des travaux : 6 août 2021

Ces dates sont approximatives.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-19

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techniques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1213693004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat – Réaménagement du parc Pie-XII – Appel d’offres numéro 201-179 – LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 1 228 964,90 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D’octroyer un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du parc Pie-XII, appel d’offres numéro 201-179, au montant maximal de 1 117 240,82 \$.

D’autoriser une dépense maximale de 1 228 964,90 \$, soit 1 117 240,82 \$, le prix de la soumission, augmenté de 111 724,08 \$, représentant un pourcentage de 10 % à titre de budget pour les contingences.

D’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-26 12:46

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

\_\_\_\_\_  
Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213693004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat – Réaménagement du parc Pie-XII – Appel d’offres numéro 201-179 – LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 1 228 964,90 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder au réaménagement de la partie est du parc Pie-XII. En effet, cette partie du parc présente des zones mal définies où des quantités importantes de surfaces minéralisées sont présentes. L'année dernière, l'arrondissement a mandaté la firme Projet Paysage inc. afin produire le concept ainsi que les plans et devis pour ce projet (appel d'offres numéro SP-212). Les principaux éléments qui seront touchés par les travaux sont les suivants :

- déplacement du stationnement plus près du pavillon;
- construction de nouvelles aires de jeu avec de nouveaux équipements;
- déplacement des terrains de bocce plus près du pavillon;
- réaménagement des sentiers;
- installation de nouveau mobilier urbain;
- verdissement et aménagement paysager.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision numéro D1213693009 en date du 10 mars 2021 (2213693009) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement du parc Pie-XII – appel d’offres numéro 201-179.

- Résolution numéro CE19 0298 en date du 20 février 2019 (1188169001) – Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres portant le numéro 201-179 a été lancé le 16 mars 2021 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 15 avril 2021. Treize (13) entreprises se sont procurées les documents de soumission. Trois (3) soumissions ont été reçues comme détaillé au tableau ci-après.

Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>	<b>CONFORME</b>
----------------------	--------------------------	-----------------

LANCO AMÉNAGEMENT INC.	1 117 240,82 \$	OUI
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	1 148 920,28 \$	OUI
CIVISOL INC.	1 244 529,64 \$	OUI

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'adjudicataire est inscrit.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

LANCO AMÉNAGEMENT INC. n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du parc Pie-XII, appel d'offres numéro 201-179, pour un montant maximal de 1 117 240,82 \$.

### **JUSTIFICATION**

Le contrat était estimé à 1 120 198,67 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 2 957,85 \$, soit une différence de - 0,3 %.

Il s'agit de la dernière année du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux 2019-2021. Les sommes allouées par le Programme qui ne seront pas engagées à la fin de l'année seront perdues.

### **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

#### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :**

Objectif : Mettre à la disposition des citoyens des équipements de qualité répondant aux normes exigées dans le milieu municipal

Stratégie 6 : Mise à niveau en continu des équipements

Action 22 : Mettre à jour et poursuivre l'implantation du plan de maintien des actifs pour l'ensemble des équipements de l'arrondissement et

#### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :**

Objectif : Protéger les caractéristiques qui font la renommée de Saint-Léonard comme milieu vert et attrayant

Stratégie 11 : Fleurissement, verdissement et propreté du territoire

Action 32 : Protéger et préserver l'intégrité de la superficie et de la couverture verte des parcs

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale de 1 228 964,90 \$ représente un montant de 1 117 240,82 \$, le prix de la soumission, augmenté de 111 724,08 \$, à titre de budget de contingences (10 % du montant de la soumission).

Le montant de 1 228 964,90 \$ doit être imputé de la façon suivante :

## **SERVICES CORPORATIFS (SGPMRS):**

Le montant total de 1 228 964,90 \$ (1 122 208,77 \$ net de ristournes) sera financée à 100% par la Ville-centre dans le cadre du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014. Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2023 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	Ultérieur	Total
34375- Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 122	-	-	1 122

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans l'axe 2 du plan: Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources**

Action 4: Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Mesure 10: Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal).

Le projet visé par le présent dossier s'inscrit dans une perspective de rendre les milieux de vie plus verdoyant, dynamiques et résilients. Un verdissement important de la Ville permettra aussi à Montréal d'augmenter sa résilience aux aléas climatiques, tels que les vagues de chaleur, les pluies abondantes et les tempêtes destructrices, au coeur du Chantier B du Plan climat 2020-2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux auront un impact sur les usagers du parc pendant l'été 2021. Il est possible que pendant une certaine période, le terrain de pétanque et l'aire de jeu pour enfants ne puissent être utilisés. Pendant la durée des travaux, il sera possible d'accéder à la piscine et au pavillon en tout temps.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 15 juin 2021  
Fin des travaux : 15 septembre 2021

Ces dates sont approximatives.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Sylvie LABERGE, Saint-Léonard  
Karyne ST-PIERRE, Saint-Léonard  
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 26 avril 2021  
Karyne ST-PIERRE, 20 avril 2021  
Dominique LEMAY, 19 avril 2021  
Sylvie LABERGE, 19 avril 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis LAFONTAINE  
Chargé de projets - Génie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-19

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techniques >60 000

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1218717004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021. Cette somme est répartie comme suit :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2021</b>
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Soutien aux devoirs à la bibliothèque pour les 12-17 ans	3 858 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD	Initiation sportive	5 547 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Animation au Skatepark	7 607 \$
NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION!	Les passerelles	10 328 \$
CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE ST-LÉONARD	Projet de sacs de transition (préparation à l'entrée à la maternelle)	15 000 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Soutien aux devoirs et animation des pavillons de parcs pour les 9-12 ans	19 452 \$
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD	Bambineries animées	19 714 \$
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD	MDFSL Après l'école (aide aux devoirs 6-11 ans)	19 994 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>101 500 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 08:19

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218717004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans pourront grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et aux réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles des milieux défavorisés.

Pour l'année 2021, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 millions aux 19 arrondissements pour 2021 et 2022 afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et à leurs familles dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination sont amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux. Afin de répondre à cette ouverture, la politique de l'enfant est devenu le Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

Le projet financé vise l'un des objectifs suivants :

1. favoriser l'accès à une alimentation saine;
2. favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
3. soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
4. favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
5. encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition

écologique;

6. lutter contre les différentes formes de discriminations;
7. soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
8. favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

- l'inclusion de tous les enfants;
- l'écoute des besoins;
- l'accompagnement vers l'autonomie;
- la flexibilité des réponses;
- le travail en partenariat.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet, soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur son territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision numéro DGA 208798004 en date du 21 janvier 2021 (2208798004) - Approuver la répartition budgétaire et autoriser les virements des montants répartis entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 114 383 \$ en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables prévu pour le Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021.

- Résolution numéro CA20 13 0269 en date du 7 décembre 2020 (1193581005) – Résilier la convention avec Gestion Multisports St-Léonard et approuver le projet de convention avec concertation Saint-Léonard – Modification de l'aide financière accordée aux organismes pour certains projets, en raison de la Covid-19, dans le cadre de la politique de l'Enfant pour l'année 2020.
- Résolution numéro CA20 13 0121 en date du 6 juillet 2020 (1193581005) – Approuver les projets de convention addenda – Modification de l'aide financière accordée totalisant 109 383 \$ aux organismes, pour certains projets modifiés en raison de la Covid-19, dans le cadre de la politique de l'Enfant pour l'année 2020.
- Résolution numéro CA20 13 0037 en date du 2 mars 2020 (1193581005) – Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 109 383 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la politique de l'enfant pour l'année 2020.
- Résolution numéro CA19 13 0072 en date du 1er avril 2019 (1195180003) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 65 000 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2019.
- Résolution numéro CM17 0166 en date du 20 février 2017 (1177392001) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

- Résolution numéro CM16 0785 en date du 20 juin 2016 (1167065002) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

## DESCRIPTION

Pour l'année 2021, cinq (5) organismes signeront la convention d'aide financière pour huit (8) projets, dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme, pour chacun des projets, selon le détail ci-après :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2020 (POLITIQUE DE L'ENFANT)</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE 2021</b>
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Soutien aux devoirs à la bibliothèque pour les 12-17 ans	1 867 \$	3 858 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD	Initiation sportive	Projet annulé à cause de la Covid-19	5 547 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Animation au Skatepark	13 241 \$	7 607 \$
NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION!	Les passerelles	7 000 \$	10 328 \$
CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE ST-LÉONARD	Sac de transition (préparation à l'entrée à la maternelle)	15 277 \$	15 000 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Soutien aux devoirs et animation des pavillons de parcs pour les 9-12 ans	12 491 \$	19 452 \$
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD	Bambineries animées	19 714 \$	19 714 \$
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD	MDFSL Après l'école (aide aux devoirs 6-11 ans)	19 994 \$	19 994
		<b>TOTAL</b>	<b>101 500\$</b>

Une description de chaque projets est jointe en Annexe 1 aux projets de conventions.

L'arrondissement mettra de plus en oeuvre quatre (4) projets à l'interne. Ces dits projets sont pour de l'achat d'équipements de jardinage mobile au profit des enfants des écoles, services de prêts d'équipement sportif et récréatif en libre service, des bornes WIFI portables pour faciliter l'accès internet aux familles vulnérables, et groupes communautaires et groupes scolaires du territoire afin d'offrir à moindre coût ou à coût nul des visites guidées de la caverne de Saint-Léonard.

## JUSTIFICATION

Les projets soumis s'inscrivent dans les orientations du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement et sont en concordance avec les visées du plan d'action Enfants et familles de Saint-Léonard 2020.

Tous les projets soumis au comité d'analyse, à la suite d'un appel de projets sur invitation, ont été développés en concertation par les organisations communautaires et institutionnelles du milieu et recommandés par les trois tables sectorielles, soit Collectif Jeunesse de Saint-Léonard, la table de concertation sportive Gestion Multisports St-Léonard et la Concertation en petite enfance de St-Léonard, ainsi que par l'arrondissement.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD :**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 12 : Participation des citoyens et des partenaires dans les initiatives sociales

Action 35 : Réaliser un plan d'action inspiré de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, en synergie avec les partenaires du milieu

et

Stratégie 13 : Soutien aux organismes communautaires

Action 36 : Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration

## **PLAN D'ACTION ENFANTS ET FAMILLES DE SAINT-LÉONARD 2020-2024 :**

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs objectifs du plan :

### **Objectif 2.1 : Bonifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs**

Stratégie 12 Poursuivre le développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs en fonction des besoins et intérêts de la petite enfance

Stratégie 15 Accroître l'accès à du matériel et à de l'équipement en libre-service

Stratégie 16 Élaborer des approches afin de favoriser la tenue d'activités des enfants en même temps que celles des parents

Stratégie 17 Réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs en agissant sur les conditions d'accès, que ce soit sur le plan financier ou logistique

et

### **Objectif 2.2 : Renforcer l'attractivité de l'arrondissement**

Stratégie 21 Soutenir les organismes impliqués dans l'aide et les services aux familles, aux enfants, et aux adolescents notamment en termes de persévérance et réussite scolaire

et

### **Objectif 4.1 : Participation des familles, des enfants et des adolescents**

Stratégie 39 Soutenir l'organisation autonome d'un projet par et pour les enfants et les adolescents

et

### **Objectif 4.2 : Favoriser une dynamique de participation collective**

Stratégie 40 Poursuivre le financement de projets structurants dans le domaine de la jeunesse

Stratégie 44 Favoriser le partage de connaissances et la synergie d'action entre les acteurs

municipaux, institutionnels et communautaires en matières de bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse

Lors de la rencontre du 12 avril 2021, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables pour l'année 2021. Les projets de l'arrondissement dans le cadre de ce fonds totalisant 18 500 \$ ont également été soumis à la Commission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit un montant de 121 172 \$, est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal, dans le cadre du Plan d'action du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Cette contribution financière est non récurrente et est imputée au poste budgétaire suivant : 2432.0010000.305103.07009.61900.016491.0000.003455.000000.00000.00000.

Les crédits requis ont été réservés par la **DA 678965**

L'arrondissement accordera une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées. De plus, il conservera la somme nécessaire, soit un montant de 18 500 \$ pour les quatre (4) projets réalisés en régie. Le total de l'aide financière et des projets qui seront réalisés en régie sont entièrement financés par la contribution corporative de 121 172 \$ obtenue par le Service de la diversité et de l'Inclusion sociale de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans les orientations pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre du Chantier A « Mobilisation de la communauté montréalaise » du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des enfants épanouis malgré les limites imposées par la Covid  
Des familles soutenues pour mieux affronter les défis de la pandémie

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les conventions d'aide financière se termineront le 31 mars 2022.  
Les Projets des organismes se dérouleront pour la plupart entre le mois de avril 2021 et le mois de mars 2022 au plus tard.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Une évaluation de mi-projet ainsi qu'un rapport final sont requis pour chacun des projets.

Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues dans leurs conventions. Pour la plupart, le rapport final est attendu en avril 2022 au plus tard.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Lyne RAYMOND, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Alain L LAVOIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 22 avril 2021  
Alain L LAVOIE, 19 avril 2021  
Lyne RAYMOND, 19 avril 2021  
Louise-Michel LAURENCE, 13 avril 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Issam MOUSSAOUI  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice des loisirs, de la culture et des communications

Le : 2021-04-13



**Dossier # : 1218717005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 159 670 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant 159 670 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Cette somme est répartie comme suit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PROJETS</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2021</b>
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	3 000 \$
Amis du Monde	Vue de Loin	3 507 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	4 000 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	5 920 \$
Les YMCA du Québec	Zone 16-30 Saint-Léonard	9 000 \$
Naos Jeunesse: La créativité en action !	Les Passerelles	10 328 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Camp Multirécréé à rabais	11 012 \$
Mains Utiles	Matinées Cultur'ELLES	12 534 \$
Compagnie Théâtre créole	L'art pour tous	15 000 \$

Concertation en sécurité alimentaire	Une action concertée et communautaire pour la sécurité alimentaire à Saint-Léonard	19 930\$
Gestion Multisports St-Léonard	La force d'une équipe	20 357 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Intervention de milieu en HLM	45 082 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>159 670 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 08:49

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218717005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 159 670 \$ aux organismes ci -après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023, pour un montant global de 44,75 M\$. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale; et

- viser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté sur les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA20 13 0270 en date du 7 décembre 2020 (1193581004) - Résiliation des conventions avec les Amis de la peinture de Saint-Léonard, approuvant le projet de convention avec Collectif jeunesse de Saint-Léonard et approuvant le projet de convention Addenda avec Mouvement Fraternité Multi-Ethnique INC.- Modification de l'aide financière accordée aux organismes pour des projets, en raison de la COVID-19, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds Québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

- Résolution numéro CA20 13 0227 en date du 2 novembre 2020 (1193581004) – Modification de l'aide financière accordée aux organismes, totalisant 190 963 \$, pour un projet modifié en raison de la COVID-19, relativement à l'entente administrative sur la gestion du fonds Québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).
- Résolution numéro CA20 13 0070 en date du 20 mai 2020 (1193581004) – Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 190 963 \$ aux organismes, ci-après, désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du fonds Québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).
- Résolution numéro CG19 0325 en date du 20 juin 2019 (1198377001) - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.
- Résolution numéro CA19 13 0073 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 (1195180002) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant la somme de 190 962,63 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2023).
- Résolution numéro CG18 0440 en date du 23 août 2018 (1183220003) - Approuver le projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

## **DESCRIPTION**

Les douze (12) projets suivants ont été retenus dans le cadre le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) pour un montant d'aide financière totalisant 159 670 \$

provenant du Fonds Québécois d'initiatives sociales.

Pour l'année 2021, onze (11) organismes signeront la convention d'aide financière pour douze (12) projets, dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme, pour chacun des projets, selon le détail ci-après :

Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc. - Découvrir les plaisirs de la danse : 3 000 \$.

Projet permettant de rester en forme et de conserver une vie sociale active dans un cadre festif et amical.

Amis du Monde - Vue de Loin : 3 507 \$.

Projet permettant d'imprimer le savoir être dans le comportement et l'esprit des jeunes. Ce projet veut créer un sentiment d'appartenance, une meilleure perception des jeunes dans la communauté et une participation active.

Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc. - Mise en forme par la musique : 4 000 \$.

Projet favorisant le maintien de l'autonomie physique et la mise en forme chez les personnes âgées de Saint-Léonard.

Club d'âge d'or parc Delorme - Mise en forme au parc Delorme : 5 920 \$.

Projet permettant d'offrir aux aînés la possibilité de se maintenir en forme par l'entremise d'un programme de mise en forme, les mercredis matin au parc Delorme.

Les YMCA du Québec - Zone 16 - 30 Saint-Léonard : 9 000 \$.

Projet visant à prévenir le décrochage scolaire, à favoriser l'intégration scolaire et sociale des jeunes du secteur, tout en améliorant la sécurité collective, à l'aide du médium des technologies visuelles et numériques.

Naos Jeunesse: La créativité en action ! - Les Passerelles : 10 328 \$.

Projet offrant des ateliers de créativité et d'estime personnelle pour soutenir les filles de l'école La Dauversière dans leur transition vers l'école secondaire.

Gestion Multisports St-Léonard - Camp Multirécro à rabais : 11 012 \$.

Projet d'un camp de jour pour les enfants de 6-12 ans de la zone défavorisée durant l'été 2021 et la semaine de relâche 2022.

Mains Utiles - Matinées Cultur'ELLES : 12 534 \$.

Projet permettant l'amélioration de la qualité de vie des femmes de Saint-Léonard issues des communautés culturelles et vivant dans des conditions de défavorisation matérielle et sociale

Compagnie Théâtre créole- L'art pour tous : 15 000 \$.

Projet permettant l'accès aux loisirs par les arts qui viendrait favoriser l'équilibre psychologique, le renforcement des relations et l'initiation des jeunes des ménages les plus pauvres aux métiers de l'art.

Concertation en sécurité alimentaire - Une action concertée et communautaire pour la sécurité alimentaire à Saint-Léonard : 19 930 \$.

Projet permettant à six organismes de Saint-Léonard concernés par la sécurité alimentaire d'avoir une vision et une compréhension commune de l'insécurité alimentaire.

Gestion Multisports St-Léonard - La force d'une équipe : 20 357 \$.

Projet visant à augmenter l'estime de soi des jeunes filles de 4e, 5e et 6e année de l'école Alphonse-Pesant en leur offrant plusieurs activités parascolaires et physiques.

Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard - Intervention de milieu en HLM :

45 082 \$.

Projet d'implantation d'une ressource en travail de milieu pour les personnes âgées, afin de rejoindre la clientèle âgée isolée et lui offrir de l'accompagnement social.

Une description de chaque projets est jointe en Annexe 1 aux projets de conventions.

## **JUSTIFICATION**

Dans le respect de l'entente MTESS-Ville 2018-2023, les projets soutenus visent les objectifs suivants :

- briser l'isolement social des aînés par des activités physiques et sociales;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes vulnérables par des activités physiques et sociales;
- intervenir sur le territoire du secteur Viau-Robert ou du Domaine Renaissance, les principales zones de défavorisation de l'arrondissement depuis 2009;
- favoriser la mixité sociale;
- favoriser la sécurité alimentaire;
- intervenir en milieu sensible et accompagner les personnes vulnérables.

La somme de 159 670 \$ dédiée à l'arrondissement de Saint-Léonard a été répartie à la suite de la réunion du comité d'analyse de projets, composé de différentes institutions du territoire, et en lien avec le milieu communautaire et les actions en développement social.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Optimiser l'offre de service en fonction des besoins, des attentes et de la capacité de payer des citoyens léonardois

Stratégie 3: Concertation optimale avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 9: Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Action 10: Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement économique

et

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 13: Soutien aux organismes communautaires

Action 36: Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration

et

Stratégie 14: Soutien à la sécurité alimentaire

Action 37: Analyser et bonifier le soutien aux organismes locaux de sécurité alimentaire

Action 39: Favoriser les projets d'agriculture urbaine et la mise en commun de l'expertise citoyenne à cet égard

Lors de la rencontre du 12 avril 2021, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une

aide financière totalisant 159 670 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MTESS-Ville 2018-2023).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le dépense d'aide financière sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La somme nécessaire à ce dossier, soit 159 670 \$, est prévue au budget du SDIS dans le cadre de l'entente administrative MTESS-Ville. Conséquemment, le dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

<b>Organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Soutien accordé 2018</b>	<b>Soutien accordé 2019</b>	<b>Soutien accordé 2020</b>	<b>Soutien recommandé 2021</b>
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2 717 \$	3 000 \$	projet annulé à cause de la Covid-19	3 000 \$
Amis du Monde	Vue de Loin	projet non déposé	projet non déposé	projet non déposé	3 507 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	2 980 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	2 500 \$	5 920 \$	6 060 \$	5 920 \$
Les YMCA du Québec	Zone 16 - 30 Saint-Léonard	8 000 \$	5 095 \$	9 000 \$	9 000 \$
Naos Jeunesse: La créativité en action !	Les passerelles	projet non déposé	projet non déposé	7 000 \$	10 328 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Camp Multirécréé à rabais	20 815 \$	21 037 \$	20 462 \$	11 012 \$
Mains Utiles	Matinées Cultur'ELLES	projet non déposé	projet non déposé	projet non déposé	12 534 \$
Compagnie Théâtre créole	L'art pour tous	projet non déposé	projet non déposé	projet non déposé	15 000 \$
Concertation en sécurité alimentaire	Une action concertée et communautaire pour la sécurité	projet non déposé	projet non déposé	projet non déposé	19 930 \$

Gestion Multisports St-Léonard	alimentaire à Saint-Léonard				
	La force d'une équipe	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 357 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Intervention de milieu en HLM	45 832 \$	44 042 \$	44 042 \$	45 082 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>190 962,63 \$</b>	<b>190 962,63 \$</b>	<b>190 963 \$</b>	<b>159 670 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans les orientations pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre du Chantier A « Mobilisation de la communauté montréalaise » du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au guide d'accompagnement en matière de communication, Annexe 3 du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les conventions d'aide financière se termineront le 31 mars 2022.

Les Projets des organismes se dérouleront pour la plupart entre le mois de avril 2021 et le mois de mars 2022 au plus tard.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Une évaluation de mi-projet ainsi qu'un rapport final sont requis pour chacun des projets.

Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues dans leur convention. Pour la plupart, le rapport final est attendu en avril 2022 au plus tard. Seuls les rapports des clubs d'âge d'Or sont prévus décembre 2021.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Stéphane LAVALLÉE, Saint-Léonard

Lecture :

Chantal CROZE, 22 avril 2021  
Stéphane LAVALLÉE, 13 avril 2021  
Aissata OUEDRAOGO, 13 avril 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Issam MOUSSAOUI  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-13

Karyne ST-PIERRE  
Directrice des loisirs, de la culture et des communications



**Dossier # : 1215057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2021.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-16 08:47

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1215057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de mars 2021;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de mars 2021;
- Liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)  
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)  
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS  
Chef de division, Ressources financières et matérielles

#### ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET  
Directrice des services administratifs

Le : 2021-04-15



**Dossier # : 1217335001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2021.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2021.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-08 10:24

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217335001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 31 mars 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois de mars 2021.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David CASTELLETTI  
Chef de division - Ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-01

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS  
Directeur des services administratifs / par  
intérim



**Dossier # : 1213451002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du projet de budget participatif de la Ville de Montréal.

D'approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du projet de budget participatif de la Ville de Montréal.

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre du budget participatif de Montréal :

- 1. Espaces de drainage, de verdissement et d'accessibilité universelle :** création de saillies drainantes et de fosses de plantation sur le boulevard Couture, et construction d'un terre-plein central avec fosses de plantation sur le boulevard des Grandes-Prairies;
- 2. Des parcs pour tous à Saint-Léonard :** projet d'un mini-parc sur Jarry;
- 3. Points d'eau pour tous :** remplacement de fontaines d'eau existantes et ajout de nouvelles fontaines d'eau dans des secteurs mal desservis;
- 4. Des jardins communautaires renouvelés pour Montréal :** nouveaux jardins communautaires au nord de la rue Jean-Rivard.

De prendre en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote des citoyens.

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-28 17:32

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

---

Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213451002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du projet de budget participatif de la Ville de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M \$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées, soumises par la population, qui contribuent à la transition écologique et sociale.

C'est ainsi que du 17 novembre 2020 au 8 janvier 2021, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes :

- étape 1 : analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenter une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000 \$ et 3 000 000 \$).
- étape 2 : priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- étape 3 : analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'elle souhaite voir se réaliser.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le bulletin de vote citoyen :

Nom du projet	Valeur estimée en budget d'investissement	Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement
<b>1 - Espaces de drainage, de verdissement et d'accessibilité universelle</b> : création de saillies drainantes et de fosses de plantation sur le boulevard Couture, et construction d'un terre-plein central avec fosses de plantation sur le boulevard des Grandes-Prairies <b>(1wxyza)</b>	Secteur du boulevard Couture : 1 300 000 \$ Secteur du boulevard Des Grandes-Prairies : 900 000 \$	40 000 \$
<b>2 - Des parcs pour tous à Saint-Léonard</b> : projet d'un mini-parc sur Jarry <b>(4f)</b>	400 000 \$	20 000 \$
<b>3 - Points d'eau pour tous</b> : remplacement de fontaines d'eau existantes et ajout de nouvelles fontaines d'eau dans des secteurs mal desservis <b>(1zb)</b>	450 000 \$	—
<b>4 - Des jardins communautaires renouvelés pour Montréal</b> : nouveaux jardins communautaires au nord de la rue Jean-Rivard <b>(3d)</b>	400 000 \$	20 000 \$

## JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en oeuvre des projets lauréats (la planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

Ces projets sont en cohérence avec les objectifs des plus récents plans d'action de l'arrondissement soit le Plan stratégique Saint-Léonard 2030 ainsi que le Plan d'action enfants et familles de Saint-Léonard 2020-2024 auxquels ont pu participer les citoyens à travers un processus consultatif.

## PLAN STRATÉGIQUE SAINT-LÉONARD 2030 DE L'ARRONDISSEMENT

### Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Accroître l'accessibilité à l'offre municipale en activités sportives, de loisir et culturelles

Stratégie 5 : Adaptation de l'offre aux besoins émergents

Action 19 : Augmenter la disponibilité des plateaux sportifs et récréatifs pour la pratique libre

et

Objectif : Mettre à la disposition des citoyens des équipements de qualité répondant aux normes exigées dans le milieu municipal

Stratégie 6 : Mise à niveau en continu des équipements

Action 22 : Mettre à jour et poursuivre l'implantation du plan de maintien d'actifs pour

l'ensemble des équipements de l'arrondissement

### **Et dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Développer le plein potentiel des milieux de vie de l'arrondissement, en prenant en compte les principes de développement durable

Stratégie 15 : Planification des projets d'aménagement urbain structurants dans les différents secteurs de l'arrondissement, assurant des milieux de vie de qualité, sains, agréables et sécuritaires

Action 43 : Intégrer la qualité du paysage urbain et de l'architecture dans l'ensemble des projets d'aménagement et de revitalisation des quartiers

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au Plan décennal d'immobilisations (PDI) corporatif.

Pour tout projet priorisé à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en œuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne) se verra transférer la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura elle-même estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble. Pour contribuer à cette transition écologique et sociale, les idées recueillies devaient répondre à l'un des 4 défis suivants :

- Lutter contre les changements climatiques et s'y adapter;
- Protéger la nature en ville;
- Produire et consommer autrement;
- Favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2021 : approbation par les instances des projets à soumettre au vote

- Juin 2021 : vote citoyen

- À la suite du vote : annonce des projets lauréats et mise en œuvre des projets (qui doivent amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominic POITRAS, Saint-Léonard  
Johanne COUTURE, Saint-Léonard  
Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Dominic POITRAS, 28 avril 2021  
Johanne COUTURE, 28 avril 2021  
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 28 avril 2021  
Brigitte GRANDMAISON, 28 avril 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABERGE  
Agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice Loisirs, culture et communications

Le : 2021-04-28



**Dossier # : 1219000012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'exemption en matière de stationnement (2021-01) – 9200-9202, boulevard Lacordaire - Lot numéro 1 332 382 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De refuser la demande d'exemption en matière de stationnement (2021-01) pour le bâtiment situé aux 9200-9202, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 332 382 du cadastre du Québec, dans la zone C09-18, puisqu'il y a un risque d'impact négatif sur le stationnement des rues résidentielles avoisinantes.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 08:10

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219000012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'exemption en matière de stationnement (2021-01) – 9200-9202, boulevard Lacordaire - Lot numéro 1 332 382 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite aménager le local situé au 9202, boulevard Lacordaire, pour être occupé par un usage « restaurant ». Le local fait partie d'un bâtiment commercial d'un étage, comportant deux (2) locaux commerciaux et ayant les adresses 9200-9202, boulevard Lacordaire, dans la zone C09-18.

Jusqu'en 2018, le bâtiment, tel que construit en 2009, suite à l'émission du permis de construction numéro 2009-25884, était composé d'un seul local ayant une superficie de 598,9 m<sup>2</sup> destiné pour être occupé par l'usage « pharmacie ». En 2018, suite à l'émission du permis de transformation numéro 2018-29525, le bâtiment a été subdivisé pour en faire deux (2) locaux commerciaux, créant ainsi le local 9202, boulevard Lacordaire avec une superficie de 322,2 m<sup>2</sup>, soit 53,8 % de la superficie totale du bâtiment. La pharmacie occupe depuis une superficie de 276,4 m<sup>2</sup>.

L'occupation du local situé au 9202, boulevard Lacordaire, par l'usage restaurant entraîne un recalcul du nombre de cases de stationnement exigé pour le bâtiment. En effet, selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1886, le nombre de cases de stationnement requis est de 17 cases, alors que sur la propriété seulement 15 cases sont proposées. Le nombre de cases de stationnement proposé serait déficitaire de deux (2) cases par rapport au nombre de cases exigé par le règlement.

Une demande d'exemption en matière de stationnement a donc été déposée pour deux (2) cases de stationnement et le requérant consent à contribuer au fonds de stationnement. Selon le paragraphe 6 b) de l'article 7 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257), cette contribution s'élève à 16 000 \$, soit un montant de 8 000 \$ par case au fonds de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

### **Le bâtiment**

Le bâtiment commercial est composé de deux (2) locaux commerciaux. Le premier, ayant l'adresse 9200, boulevard Lacordaire, d'une superficie de 276,4 m<sup>2</sup> est occupé par une pharmacie. Le deuxième, ayant l'adresse 9202, boulevard Lacordaire, d'une superficie de 322,5 m<sup>2</sup> est présentement vacant. Le terrain est bordé de trois côtés par des voies publiques, soit le boulevard Lacordaire, le boulevard Couture et la rue Grandbois.

Des bandes de verdure d'une largeur de 2 mètres à partir de chacune des trois lignes de rue sont aménagées conformément aux exigences réglementaires en matière d'aménagement extérieur.

### **Le milieu**

La propriété visée est située à l'intersection nord-ouest du boulevard Lacordaire et du boulevard Couture. L'intersection du boulevard Lacordaire et du boulevard Couture marque une transition vers un secteur commercial au nord de ce dernier. En effet, les terrains situés au nord du boulevard Couture d'un côté comme de l'autre du boulevard Lacordaire sont occupés par des bâtiments commerciaux, contrairement au secteur sud de cette intersection qui est à dominance résidentielle. Le secteur commercial sur le boulevard Lacordaire, au nord du boulevard Couture, comprend des bâtiments d'un seul étage, avec des aires de stationnement en cour avant et parfois ayant un service à l'auto.

### **Le Règlement de zonage numéro 1886**

Selon l'article 6.2.3.1, paragraphe b) sous-paragraphe v) du Règlement de zonage numéro 1886, pour un service de restauration occupant un bâtiment dont il n'est pas le seul occupant avec une superficie de plancher représentant plus de 50 % sans excéder 60 % de la superficie totale de plancher du bâtiment : une (1) case par 27 m<sup>2</sup> est exigée.

Selon l'article 6.2.3.1, paragraphe d) de ce règlement, pour l'usage « pharmacie », faisant partie de la classe d'usage c1, une (1) case par 60 m<sup>2</sup> est exigée.

### **Le projet**

Le requérant souhaite aménager le local situé au 9202, boulevard Lacordaire, pour être occupé par un usage « restaurant ». Le local fait partie d'un bâtiment commercial d'un étage, comportant deux (2) locaux commerciaux et ayant les adresses 9200-9202, boulevard Lacordaire. Le local du 9202, boulevard Lacordaire comporte une superficie de 322,2 m<sup>2</sup>, soit 53,8 % de la superficie totale du bâtiment. La pharmacie, située dans le même bâtiment à l'adresse 9200, boulevard Lacordaire, occupe une superficie de 276,4 m<sup>2</sup>.

Selon les dispositions applicables du Règlement de zonage numéro 1886 et considérant les pourcentages proposés pour les deux usages (pharmacie et restaurant), un total de 17 cases de stationnement est exigé, soit 12 cases pour le restaurant et 5 cases pour la pharmacie. Or, les plans soumis par le requérant proposent un total de 15 cases, soit 2 cases de moins que l'exigence réglementaire.

Selon le requérant, les arguments suivants devraient être considérés lors de l'évaluation de sa demande :

- le chiffre d'affaires du restaurant « Au Coq », futur locataire, est basé à 80 % sur le service de livraison;
- le besoin en cases de stationnement est réduit par la présence d'un service au volant;
- le deuxième local du bâtiment est occupé par une pharmacie. Ses clients ne restent pas sur place pour une longue période.

### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a soumis son analyse au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement. La demande d'exemption a été présentée le 7 avril 2021 au CCU. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, articles 5.18.1 a) et 5.18.2.  
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257), article 7, paragraphe 6 b)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-15

Ahmad RUSTOM  
conseiller(ere) en planification

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1219000008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-06 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5569, rue Paul-Sauvé - Lot numéro 1 333 686 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-06 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5569, rue Paul-Sauvé, lot numéro 1 333 686 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-22 16:13

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219000008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-06 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5569, rue Paul-Sauvé - Lot numéro 1 333 686 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard -Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 3002632654 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour ériger un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5569, rue Paul-Sauvé, dans la zone H11-02.

Le terrain comprenant le lot numéro 1 333 686 du cadastre du Québec est présentement occupé par un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, d'un (1) étage, construit en 1958. Ce dernier fait aussi l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, la demande de permis de construction est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), étant donné que ce bâtiment se situe dans le secteur de la COOP. Ce faisant, le bâtiment existant ne peut être démoli avant l'approbation du projet de remplacement par P.I.I.A.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le bâtiment visé par la présente demande est situé au 5569, rue Paul-Sauvé. Le projet s'insère dans un voisinage comptant des maisons unifamiliales isolées d'un (1) étage et de deux (2) étages, dans le secteur de la COOP et dans l'ensemble urbain d'intérêt, identifié à la cédule « F » du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'à la carte 12 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

On retrouve, sur la rue Paul-Sauvé, une majorité de bâtiments d'un (1) étage ou de deux (2) étages, lesquels ont été construits dans les années 1950 et 1960. Dans le secteur immédiat, on retrouve également des maisons unifamiliales isolées qui sont construites plus

récemment, dans les années 2000. Les bâtiments plus récents s'élèvent sur deux (2) niveaux, ont des garages simples ou doubles situés au rez-de-chaussée, et sont marqués par une volumétrie modulée. Enfin, les matériaux de revêtement caractéristiques dans le secteur vont de la brique (petit format) de couleur rouge, beige ou jaune à de la pierre de couleur grise, laquelle est présente surtout sur les bâtiments plus récents.

### **Le projet**

Le bâtiment proposé dans le présent P.I.I.A. est implanté sur un lot de 485,4 m<sup>2</sup> et comprend une unité d'habitation. L'implantation au sol proposée est de 162 m<sup>2</sup>, ce qui représente un taux d'implantation de 33 %, lequel ne doit pas dépasser 40 % comme prévu au Règlement de zonage numéro 1886. S'élevant sur deux (2) étages, le bâtiment a une superficie de plancher totale de 287 m<sup>2</sup>, portant le C.O.S. (rapport plancher/terrain) à 0,59, sous le seuil du maximum permis par le règlement qui est de 0,60.

Le toit est composé de deux (2) sections à deux (2) versants chacune avec des pentes de 33 %. Cette répartition du toit permet de moduler la volumétrie du bâtiment et réduire son effet d'écrasement par rapport aux bâtiments adjacents. En effet, à partir de la rue, on distingue clairement deux (2) volumes ayant une implantation en « L » et surplombés par deux (2) sections du toit à deux (2) versants suivant la forme de l'implantation.

Le projet est d'expression contemporaine avec un traitement architectural qui suit une tendance observée dans les projets récents du secteur, tout en faisant écho aux bâtiments typiques de celui-ci par le type et la couleur des matériaux proposés, soit de la brique et de la pierre de couleur pâle.

### *Matériaux extérieurs*

Le bâtiment est recouvert principalement de briques de couleur blanche, sur les quatre (4) façades. La brique Alaska de couleur « White Velour » de chez Belden Brick est proposée. Les portes et fenêtres sont en aluminium noir, de même que les fascias et les soffites.

### **Arbre**

Un (1) arbre public se trouve devant la propriété visée. À moins un avis contraire de la Direction des travaux publics, l'arbre doit être conservé et un périmètre de protection de 2,5 mètres minimum, exempt de tous travaux d'excavation, devrait être respecté.

### **Le règlement**

Puisque le bâtiment visé par la demande est situé dans le secteur de la COOP, le projet de construction doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés aux articles 8.4.2.1, 8.4.2.2 et 8.4.2.4 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet rencontre les objectifs et critères cités à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886.

Ainsi, la DAUSE émet un avis **favorable**, et ce, en considérant les éléments suivants :

- la volumétrie du bâtiment est modulée par sa forme d'implantation avec la partie incluant le garage en recul significatif. Cette modulation est renforcée par la présence d'un nombre de retraits et de décrochés en façade adjacente à la rue;
- la répartition du toit en deux (2) sections suivant la forme d'implantation permet de fractionner le gabarit du bâtiment en deux (2) volumes que l'on peut distinguer clairement à partir de la rue;

- il s'agit d'une intervention contemporaine reprenant les caractéristiques présentes sur les autres bâtiments récents du voisinage, tout en établissant une parenté avec les bâtiments d'origine du secteur par le choix et couleur des matériaux;
- le couvert végétal est maximisé et l'arbre public devant la propriété est protégé.

Le P.I.I.A. a été présenté le 7 avril 2021 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Retenir les résidents actuels et attirer de nouveaux citoyens  
Stratégie 16 : En favorisant une offre d'habitation plus alignée avec les besoins

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmad RUSTOM  
conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-15

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1219000011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-07 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8985, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 661 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-07 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8985, rue Deschambault, lot numéro 1 332 661 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-22 16:12

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219000011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-07 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8985, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 661 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard -Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 3002663815 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour ériger un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8985, rue Deschambault, dans la zone H09-13.

Le terrain comprenant le lot numéro 1 332 661 du cadastre du Québec est présentement occupé par un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, d'un (1) étage, construit en 1960. Ce dernier fait aussi l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, la demande de permis de construction est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), étant donné que ce bâtiment se situe dans le secteur de la COOP. De plus le bâtiment existant ne peut être démoli avant l'approbation du projet de remplacement par le P.I.I.A.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le bâtiment visé par la présente demande est situé au 8985, rue Deschambault. Le projet s'insère dans un voisinage composé principalement de maisons unifamiliales d'un (1) à deux (2) étages, dans le secteur de la COOP, à l'intérieur de l'ensemble urbain d'intérêt identifié à la cédule « F » du Règlement de zonage numéro 1886 ainsi qu'à la carte 12 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

On retrouve, sur la rue Deschambault, une majorité de bâtiments d'un (1) étage ou de deux (2) étages, lesquels ont été construits dans les années 1950 et 1960. Dans le secteur

immédiat, on retrouve également des maisons unifamiliales isolées qui sont construites plus récemment, dans les années 2000. Les bâtiments plus récents s'élèvent sur deux (2) niveaux, ont des garages simples ou doubles situés au rez-de-chaussée, et sont marqués par une volumétrie modulée. Enfin, les matériaux de revêtement caractéristiques dans le secteur vont de la brique (petit format) de couleur rouge, beige ou jaune à de la pierre de couleur grise, laquelle est présente surtout sur les bâtiments plus récents.

### **Le projet**

Le bâtiment proposé dans le présent P.I.I.A. est implanté sur un lot de 529,5 m<sup>2</sup> et comprend une unité d'habitation. L'implantation au sol proposée est de 167 m<sup>2</sup>, ce qui représente un taux d'implantation de 31 %, lequel ne doit pas dépasser 40 % comme prévu au Règlement de zonage numéro 1886. S'élevant sur deux (2) étages, le bâtiment a une superficie de plancher totale de 317 m<sup>2</sup>, portant le C.O.S. (rapport plancher/terrain) à 0,59, sous le seuil du maximum permis par le règlement qui est de 0,60.

Le toit comporte quatre (4) versants avec des pentes de 25 %. La façade avant présente un nombre de retraits et décrochés, ce qui contribue à répartir la volumétrie du bâtiment et réduire son effet d'écrasement par rapport aux bâtiments adjacents. Le retrait de la partie au-dessus du garage et l'intégration d'une sous-section du toit surplombant le garage et l'entrée principale, favorisent l'articulation de la façade principale, tant au plan vertical qu'horizontal.

Le projet est d'expression contemporaine. Le choix de matériaux, soit la brique, fait écho aux bâtiments typiques du secteur à son origine qui sont majoritairement recouverts avec de la brique de petit format. La couleur grise établit une parenté avec les couleurs des différents bâtiments récents dans le secteur.

#### *Matériaux extérieurs*

Le bâtiment est recouvert de briques et de pierres de couleur grise.

#### *Façade*

- Principalement recouverte de brique grise (Briques de chez Permacon – Melville Norman Brick – Alpince grey)
- Insertions de pierre gris pâle (Pierre de chez Rinox – Newport grey)

#### *Façade et autres murs extérieurs*

- Brique grise (Briques de chez Permacon – Melville Norman Brick – Alpince grey)

Afin de créer un contraste avec le revêtement de maçonnerie qui est dans les teintes de gris pâle, les portes et fenêtres sont en aluminium noir, de même que les fascias, les soffites et la marquise d'entrée.

### **Arbre**

Un (1) arbre public se trouve devant la propriété visée. L'arbre doit être conservé selon les mesures de protection et de conservation inscrites dans le formulaire d'engagement préparé par la Direction des travaux publics, dont le respect d'un périmètre de protection de 3,65 mètres minimum autour de l'arbre, exempt de tous travaux d'excavation.

### **Le règlement**

Puisque le bâtiment visé par la demande est situé dans le secteur de la COOP, le projet de construction doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés aux articles 8.4.2.1, 8.4.2.2 et 8.4.2.4 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet rencontre les objectifs et critères cités à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886.

Ainsi, la DAUSE émet un avis **favorable**, et ce, en considérant les éléments suivants :

- la volumétrie du bâtiment est modulée par la présence d'un nombre de retraits, avancés et décrochés, notamment sur la façade adjacente à la rue;
- il s'agit d'une intervention contemporaine reprenant les caractéristiques présentes sur les autres bâtiments récents du voisinage, tout en établissant une parenté avec les bâtiments d'origines du secteur par le choix et couleur des matériaux;
- le toit à versants multiples, réparti en deux (2) sections suivant la modulation de la volumétrie du bâtiment et l'intégration de sous-sections de toit surplombant l'entrée principale et le garage réduisent l'effet de masse du bâtiment et facilitent son intégration dans le milieu d'insertion;
- le couvert végétal est maximisé et l'arbre public est protégé.

Le P.I.I.A. a été présenté le 7 avril 2021 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Retenir les résidents actuels et attirer de nouveaux citoyens  
Stratégie 16 : En favorisant une offre d'habitation plus alignée avec les besoins

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmad RUSTOM  
conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-15

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1219001002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-08 – Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel de type multiplex jumelé situé aux 7900-7906 rue de Madère – Lot numéro 1 123 906 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-08 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel de type multiplex jumelé situé aux 7900-7906, rue de Madère, lot numéro 1 123 906 du cadastre du Québec, dans la zone H10-20, puisque le traitement de l'entrée n'est pas semblable au traitement accordé à l'entrée des bâtiments existants à proximité.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-22 16:11

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219001002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-08 – Modification de la façade d'un bâtiment résidentiel de type multiplex jumelé situé aux 7900-7906 rue de Madère – Lot numéro 1 123 906 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation numéro 3002670414 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour la modification de la façade avant du bâtiment résidentiel de type multiplex (h2) situé aux 7900-7906, rue de Madère, dans la zone H10-20.

En vertu de l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886, une demande de permis de transformation, portant sur la modification d'une façade adjacente à une rue, est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le bâtiment visé est situé sur la rue de Madère, au sud de la rue Jarry Est, au nord du boulevard Métropolitain Est, entre la rue de Vérone et la rue Napoléon-Desmarchais, en zone résidentielle H10-20, dans laquelle les usages unifamilial (h1) (isolé ou jumelé), multiplex (h2) (isolé ou jumelé) et multifamilial (h3) (isolé) sont permis. Le nombre maximum permis pour l'usage multiplex (h2) est de cinq (5) logements, tandis que pour l'usage multifamilial (h3) le nombre minimum par bâtiment est de douze (12) logements. La rue de Madère est caractérisée par la présence de bâtiments de type plex de deux (2) étages majoritairement jumelés. La rue Napoléon-Desmarchais quant à elle est caractérisée par des maisons unifamiliales jumelées de deux (2) étages.

Le matériau de revêtement caractéristique dans le secteur est la brique de couleur blanche. Les éléments décoratifs des façades (marquise, linteau, corniche) sont de couleur brune. Les galeries et les balcons sont majoritairement de couleur blanche.

### **La propriété visée**

La propriété visée par le présent P.I.I.A. est composée d'un bâtiment résidentiel de la classe d'usages « Habitation multiplex (h2) jumelée», de deux (2) étages, comprenant cinq (5) logements construit sur un terrain régulier d'une superficie de 564,57 m<sup>2</sup>. Il a été construit en 1978, suite à l'émission du permis numéro 11728.

### **Le projet**

Le requérant souhaite enlever la marquise située devant l'entrée afin de doter le 2<sup>e</sup> étage d'un balcon traversant faisant presque la totalité de la façade sur sa longueur. L'intervention vise aussi à changer les rampes, les barrotins et les poteaux de la structure des balcons sur les deux (2) étages en PVC de couleur sablée.

### **Le règlement**

Puisque les travaux proposés consistent en une modification de la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex, le projet doit répondre aux critères énumérés à l'article 8.5.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet **ne rencontre pas** les objectifs et critères cités à l'article 8.5.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ainsi la DAUSE émet un **avis défavorable**, et ce, considérant les éléments suivants.

L'enlèvement de la marquise afin de réaliser un balcon traversant au 2<sup>e</sup> étage, modifie significativement le traitement de l'entrée du bâtiment par rapport aux entrées des bâtiments existants à proximité par :

- la perte de la marquise au-dessus de l'entrée, présente dans les bâtiments situés de part et d'autre et qui agit comme repère de centralité pour l'entrée;
- l'ajout d'un balcon traversant inexistant chez les bâtiments situés de part et d'autre;
- la couleur sablée utilisée pour les balcons au détriment de la couleur blanche dominante à proximité.

Le P.I.I.A. a été présenté le 7 avril 2021 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de Zonage 1886, chapitre 8

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Odile CRAIG  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-15

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises

**Dossier # : 121900009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption d'une résolution - Projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 - 5045-5065, rue Jean-Talon - Lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU que malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021, puisque le local visé par la demande, bien que situé au rez-de-chaussée, n'a aucune façade en bordure de la rue Jean-Talon, son occupation proposée respecte le critère de comptabilité avec le milieu d'insertion.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « « clinique psychiatrie » » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

## **CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au local 103 du 5045, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A. en pièce jointe (document intitulé "Plan RDC").

## **CHAPITRE II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local 103 du 5045, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique psychiatrie », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe l) de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886.

### **CHAPITRE III CONDITIONS**

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

4. La superficie de plancher totale pour l'occupation autorisée est limitée à 193 mètre carrés, soit la superficie du local visé par la demande.

### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

6. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

7. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan du rez-de-chaussée », préparé par Stéphane Hazan, architecte, daté de mars 2013 et représentant les locaux au rez-de-chaussée du 5045, rue Jean-Talon.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-26 16:39

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

---

Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219000009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption d'une résolution - Projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 - 5045-5065, rue Jean-Talon - Lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'occupation de la propriété située au 5045, rue Jean-Talon (local 103), par l'usage « clinique psychiatrie ». La propriété visée par la demande est située au rez-de-chaussée, dans un bâtiment mixte qui compte 14 étages, dans la zone C04-05, ayant les adresses 5045 à 5065, rue Jean-Talon Est. La partie commerciale du bâtiment, ayant l'adresse 5045, rue Jean-Talon Est, occupe 3 étages dont le rez-de-chaussée est composé de 3 locaux commerciaux 101, 102 et 103. Les locaux 101 et 102 sont occupés respectivement par une banque et un magasin de décoration. Le local 103 n'a aucune façade adjacente à la rue Jean-Talon Est.

En vertu de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886, une distance minimale entre 2 bâtiments occupés par un usage principal « Service professionnel », comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé au rez-de-chaussée, ne doit pas être inférieure à 400 m. Considérant que le bâtiment 4714, rue Jean-Talon, situé à environ 380 m du bâtiment visé par la demande, est occupé au rez-de-chaussée par un usage principale « clinique dentaire », l'usage projeté « clinique psychiatrie » au 5045, rue Jean-Talon (local 103) n'est pas conforme.

L'usage proposé déroge au Règlement de zonage numéro 1886, mais peut faire l'objet d'une demande en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (2177).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Propriété visée**

Il s'agit d'un local commercial, situé au rez-de-chaussée, dans la partie commerciale du bâtiment situé aux 5045 à 5065, rue Jean-Talon Est. La partie commerciale, ayant le numéro civique 5045 est composée de 3 étages et comporte 10 locaux commerciaux, parmi

lesquels 3 locaux sont situés au rez-de-chaussée, dont le local 103, visé par cette demande. La partie résidentielle, ayant le numéro civique 5065 est composée de 14 étages et comporte 112 logements.

### Projet

Le requérant, qui est propriétaire du bâtiment, désire louer le local 103 pour être occupé par l'usage « clinique psychiatrie ». Ce local a une superficie de 192,5 m<sup>2</sup> et celui-ci n'a aucune façade adjacente à la rue Jean-Talon.

### Règlement de zonage numéro 1886

Le projet, tel que présenté, comporte une (1) dérogation au Règlement de zonage numéro 1886.

En effet, en vertu de l'article 9.72 paragraphe l) du Règlement de zonage numéro 1886, applicable dans la zone C04-05, l'usage « clinique psychiatrie » doit obligatoirement être situé dans un bâtiment à une distance minimale de 400 m d'un autre bâtiment, dont le rez-de-chaussée est occupé par un usage « Service professionnel » comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé.

Article de référence	Dérogation
<p><b>Article 9.72 CONTINGEMENT DE CERTAINS USAGES EN BORDURE DE LA RUE JEAN-TALON</b></p> <p>Lorsqu'indiqué à la grille des usages et normes, les règles suivantes de contingentement des usages s'appliquent, et ce, à l'intérieur du groupe de zones contiguës composées des zones C01-13, C01-20, C02-16, C02-18, C02-29, C03-10, C03-12, C03-15, C04-04, C04-05 et C04-14 :</p> <p>...</p> <p>l) La distance minimale entre 2 bâtiments occupés par un usage principal « Service professionnel » comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé (tel que médecine, médecine dentaire, denturologie, optométrie, chiropraxie, acuponcture) au rez-de-chaussée ne doit pas être inférieure à 400 m. Cette règle de contingentement s'applique uniquement dans le cas d'un usage principal « Service professionnel » ayant une superficie de vente au détail de moins de 25 % de la superficie de plancher de l'établissement.</p> <p>Malgré l'article 9.64, un usage mentionné au présent article est autorisé au rez-de-chaussée d'un bâtiment, dans la mesure où les présentes dispositions de contingentement sont respectées.</p> <p>...</p>	<p>Le projet vise l'occupation du local 103 du bâtiment 5045, rue Jean-Talon Est par l'usage « clinique psychiatrie ». Le local visé est situé dans un bâtiment qui est à une distance d'environ 380 m d'un autre bâtiment, dont le rez-de-chaussée est occupé par un usage « Service professionnel » comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé, soit le 4714, rue Jean-Talon Est, dont un local du rez-de-chaussée est occupé par une clinique dentaire.</p> <p>La propriété est située au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Jean-Talon, dans la zone C04-05.</p> <p>Le projet déroge donc à l'article 9.72 applicable dans la zone C04-05.</p>

### Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

Articles applicables :

- Article 113 al. 2, 3°, 4.1°, 20° et 22°;
- Article 123 al. 3,1° (élément susceptible d'approbation référendaire)

### **Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)**

La présente demande ne va pas à l'encontre du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal notamment en ce qui concerne les grandes affectations du sol. En effet, la propriété visée par la présente demande se trouve dans la grande affectation « dominante résidentielle ». De plus, la composante « Bureau » de l'aire d'affectation est déjà autorisée au Schéma.

Il s'agit d'une aire dont les composantes autorisées sont les suivantes :

- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel

### **Plan d'urbanisme - Éléments se rapportant au projet**

*Aire d'affectation - Secteur mixte*

Aire diversifiée comportant une composition variée d'activités et de l'habitation.

#### *Composantes*

- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Équipement collectif ou institutionnel

Le présent projet ne va pas à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme considérant que l'usage « Bureau » est proposé dans cette aire d'affectation.

### **Critères d'évaluation applicables au projet**

En plus de devoir respecter les objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que les objectifs et les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), un projet particulier (PPCMOI) faisant l'objet d'une demande d'autorisation doit être évalué en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177).

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a soumis son analyse au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement. La demande de projet particulier a été présentée le 7 avril 2021 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

Toutefois, les éléments suivants ont été considérés :

- le projet ne va pas à l'encontre du Plan d'urbanisme qui prône la diversité d'activités dans le secteur;
- le local visé par la demande, bien que situé au rez-de-chaussée, n'a aucune façade en bordure de la rue Jean-Talon. De plus, le local est uniquement accessible via le lobby, donnant accès aux bureaux aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages, lequel est accessible pendant les heures d'affaires seulement;

- l'usage proposé contribue à diversifier l'offre de commerces et services dans le secteur, sans compromettre l'animation de la voie publique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Adoption du premier projet de résolution : 3 mai 2021

Avis public d'une assemblée publique de consultation : 11 mai 2021

Assemblée publique de consultation écrite : 13 au 27 mai 2021 inclusivement

Adoption du second projet de résolution : 7 juin 2021

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire : 15 juin 2021

Adoption de la résolution : 5 juillet 2021

Processus référendaire, le cas échéant

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Plan d'urbanisme de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2177

**Cette demande déroge à un (1) élément du Règlement de zonage numéro 1886 qui fait l'objet de la présente demande en PPCMOI.**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmad RUSTOM  
conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-15

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1219000010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 - 5255-5281, rue Jean-Talon - Lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 avril 2021.  
IL EST RECOMMANDÉ :

De refuser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2021-02/C03-10 pour le bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec, car l'occupation proposée n'assure pas une comptabilité optimale avec le milieu d'insertion.

**Signé par** Karyne ST-PIERRE **Le** 2021-04-26 16:32

**Signataire :**

Karyne ST-PIERRE

---

Directrice par intérim  
Saint-Léonard , Direction des loisirs\_de la culture et des communications

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219000010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 - 5255-5281, rue Jean-Talon - Lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'occupation du local commercial situé au 5281, rue Jean-Talon, par l'usage « clinique dentaire ». La propriété visée par la demande est située au rez-de-chaussée, dans un bâtiment commercial ayant l'adresse 5255 à 5281, rue Jean-Talon Est. Ce bâtiment de deux (2) étages comporte 11 locaux commerciaux et il est situé dans la zone C03-10.

Le futur locataire, soit l'entreprise « Clinique dentaire St. Léonard » opère actuellement au 5650, rue Jean-Talon Est. Ce bâtiment est visé par un avis d'expropriation en lien avec le projet de prolongement de la ligne bleue du métro. L'entreprise désire relocaliser ses installations dans le même secteur afin d'accommoder sa clientèle actuelle. De plus, le « Centre Dentaire St. Léonard », a l'intention de s'associer à une clinique d'orthodontiste qui opère déjà dans le bâtiment visé (5255 à 5281, rue Jean-Talon Est) occupant un local situé au deuxième étage à l'adresse 5275, rue Jean-Talon (local 208).

En vertu de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886, une distance minimale entre 2 bâtiments occupés par un usage principal « Service professionnel », comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé au rez-de-chaussée, ne doit pas être inférieure à 400 mètres. Considérant que le bâtiment du 5556, rue Jean-Talon, situé à environ 330 m du bâtiment visé par la demande, est occupé au rez-de-chaussée par un usage principale « clinique dentaire », l'usage projeté au 5281, rue Jean-Talon n'est pas conforme.

L'usage proposé déroge au Règlement de zonage numéro 1886 mais peut faire l'objet d'une demande en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (2177).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

### Propriété visée

Il s'agit d'un local commercial, situé au rez-de-chaussée en bordure de la rue Jean-Talon. Le local fait partie d'un bâtiment commercial de 2 étages qui comporte 11 locaux commerciaux, comprenant les adresses 5255 à 5281, rue Jean-Talon Est.

### Projet

Le requérant, désire louer le local ayant l'adresse 5281, rue Jean-Talon Est, pour être occupé par l'usage « clinique dentaire ». Ce local a une superficie de 293,6 m<sup>2</sup> (3 160,3 pieds carrés) au rez-de-chaussée et de 211 m<sup>2</sup> (2 271,2 pieds carrés) au sous-sol, pour un total de 504,6 m<sup>2</sup> (5 431,5 pieds carrés).

### Règlement de zonage numéro 1886

Le projet, tel que présenté, comporte une (1) dérogation au Règlement de zonage numéro 1886.

En effet, en vertu de l'article 9.72 paragraphe l) du Règlement de zonage numéro 1886, applicable dans la zone C04-05, l'usage « clinique dentaire » doit obligatoirement être situé dans un bâtiment à une distance minimale de 400 mètres d'un autre bâtiment, dont le rez-de-chaussée est occupé par un usage « Service professionnel » comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé.

Article de référence	Dérogation
<p><b>Article 9.72 CONTINGEMENT DE CERTAINS USAGES EN BORDURE DE LA RUE JEAN-TALON</b></p> <p>Lorsqu'indiqué à la grille des usages et normes, les règles suivantes de contingentement des usages s'appliquent, et ce, à l'intérieur du groupe de zones contiguës composées des zones C01-13, C01-20, C02-16, C02-18, C02-29, C03-10, C03-12, C03-15, C04-04, C04-05 et C04-14 :</p> <p>...</p> <p>l) La distance minimale entre 2 bâtiments occupés par un usage principal « Service professionnel » comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé (tel que médecine, médecine dentaire, denturologie, optométrie, chiropractie, acuponcture) au rez-de-chaussée ne doit pas être inférieure à 400 mètres. Cette règle de contingentement s'applique uniquement dans le cas d'un usage principal « Service professionnel » ayant une superficie de vente au détail de moins de 25 % de la superficie de plancher de l'établissement.</p> <p>Malgré l'article 9.64, un usage mentionné au présent article est autorisé au rez-de-chaussée d'un bâtiment, dans la mesure où les présentes dispositions de contingentement sont respectées.</p> <p>...</p>	<p>Le projet vise l'occupation du local commercial situé au 5281, rue Jean-Talon Est, faisant partie du bâtiment commercial 5255 à 5281, rue Jean-Talon Est par l'usage « clinique dentaire ». Le local visé est situé dans un bâtiment qui est à une distance d'environ 330 mètres d'un autre bâtiment, dont le rez-de-chaussée est occupé par un usage « Service professionnel » comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé, soit le 5556, rue Jean-Talon Est, dont un local du rez-de-chaussée est occupé par une clinique dentaire.</p> <p>La propriété est située au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Jean-Talon, dans la zone C03-10.</p> <p>Le projet déroge donc à l'article 9.72 applicable dans la zone C03-10.</p>

## **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

Articles applicables :

- Article 113 al. 2, 3<sup>o</sup>, 4.1<sup>o</sup>, 20<sup>o</sup> et 22<sup>o</sup>;
- Article 123 al. 3, 1<sup>o</sup> (élément susceptible d'approbation référendaire)

## **Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)**

La présente demande ne va pas à l'encontre du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal notamment en ce qui concerne les grandes affectations du sol. En effet, la propriété visée par la présente demande se trouve dans la grande affectation « dominante résidentielle ». De plus, la composante « Bureau » de l'aire d'affectation est déjà autorisée au Schéma.

Il s'agit d'une aire dont les composantes autorisées sont les suivantes :

- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel

## **Plan d'urbanisme - Éléments se rapportant au projet**

*Aire d'affectation - Secteur résidentiel*

Aire à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitation.

*Composantes*

- Habitation
- Commerce (incluant Bureau)
- Équipement collectif ou institutionnel

Le présent projet ne va pas à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme considérant que l'usage « Bureau » est autorisé dans cette aire d'affectation.

## **Critères d'évaluation applicables au projet**

En plus de devoir respecter les objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que les objectifs et les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), un projet particulier (PPCMOI) faisant l'objet d'une demande d'autorisation doit être évalué en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177).

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a soumis son analyse au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement. La demande de projet particulier a été présentée le 7 avril 2021 au CCU. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Plan d'urbanisme de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (numéro 2177)

**Cette demande déroge à un (1) élément du Règlement de zonage numéro 1886 qui fait l'objet de la présente demande en PPCMOI.**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmad RUSTOM  
conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

Le : 2021-04-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1213304001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement du mandat de quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De renouveler le mandat de quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, pour une période de deux (2) ans, soit du 3 décembre 2020 au 2 décembre 2022 :

- madame Ekaterina Frank;
- madame Suzanne De Larochelière;
- monsieur Daniel Marro;
- monsieur Felice Torre.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-23 08:14

**Signataire :** Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213304001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement du mandat de quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Actuellement, neuf (9) membres siègent au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Léonard, soit :

1. Dominic Perri, président
2. Lili-Anne Tremblay, vice-présidente
3. Carmela Luciella Cianci Teolis
4. Giuseppe Delle Donne
5. Michel Leuzzi
6. Ekaterina Frank
7. Suzanne De Larocheillère
8. Felice Torre
9. Daniel Marro

Le mandat de madame Ekaterina Frank, madame Suzanne De Larocheillère, monsieur Daniel Marro et de monsieur Felice Torre s'est terminé le 2 décembre 2020. En vertu de l'article 8 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205), les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

En vertu de l'article 6 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205), la durée de tout renouvellement de mandat est de deux (2) ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA19 13 0331 en date du 2 décembre 2019 (1193385015) - Nomination de quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme.

- Résolution numéro CA19 13 0225 en date du 3 septembre 2019 (1193385010) - Renouvellement du mandat de trois (3) membres du comité consultatif d'urbanisme.

**DESCRIPTION**

Comme le mandat de quatre (4) membres s'est terminé le 2 décembre 2020, il est proposé de procéder au renouvellement de leur mandat, pour une période de deux (2) ans, soit du 3 décembre 2020 au 2 décembre 2022.

Il s'agit des membres suivants :

- madame Ekaterina Frank;
- madame Suzanne De Larochelière;
- monsieur Daniel Marro;
- monsieur Felice Torre.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-15

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1213304002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2021.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-19 16:24

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213304002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2021.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karina CHAOU  
c/d urbanisme - arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-16

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1218999004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage pour le mois de mars 2021.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mars 2021.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2021-04-15 12:57

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218999004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage pour le mois de mars 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mars 2021.

En annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois de mars 2021.

Pour des fins de statistiques, sont également soumis les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2020-2021 pour la même période.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENYOUB  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-14

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises